

Rapport de gestion

du conseil d'administration de la Matmut

2022

Information rectificative

Le 25 mai dernier, le Groupe Matmut a annoncé qu'il quittait l'alliance de la NZIA, qu'il avait rejointe en novembre 2021.

Cette décision ne remet pas en cause son engagement à poursuivre sa lutte contre le réchauffement climatique. Il poursuivra sa démarche volontariste en prenant pleinement en compte les enjeux environnementaux. Le Groupe Matmut tient à saluer l'initiative de la NZIA. Cette expérience, qu'il est fier d'avoir eue, lui a permis de faire progresser ses réflexions sur le sujet essentiel de la transition écologique et du chemin à emprunter en direction d'une économie décarbonée.

Certaines informations du présent rapport ont été rédigées antérieurement à cette décision et ne correspondent donc plus à l'actualité du groupe.

matmut 

Rapport de gestion

du conseil d'administration de la Matmut présenté à l'assemblée générale du 10 juin 2023 sur les opérations effectuées en 2022 et sur les résultats de l'exercice



Nous vous présentons l'activité de la Matmut au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ses résultats et perspectives d'avenir, et soumettons à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.





Sommaire

Rapport de gestion

1• Situation et activité de la Matmut au cours de l'exercice écoulé	8
1.1 - Éléments de contexte	8
1.2 - Bilan d'activité de la Matmut, ses filiales et la Mutuelle Ociane Matmut	8
1.3 - Faits marquants	9
2• Responsabilité sociétale	12
2.1 - Engagements sociétaux et environnementaux	12
2.2 - Informations non financières	13
2.3 - Transition énergétique et climatique	14
3• Résultats financiers	14
4• Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice	14
5• Évolution prévisible de la Matmut et perspectives d'avenir	14
6• Situation du mandat des co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant	15

Annexes

Comptes sociaux de l'exercice	19
Rapport des commissaires aux comptes	81
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	89
Informations sur les délais de paiements des fournisseurs et des clients	96
La déclaration de performance extra-financière étant relativement dense, elle est jointe de manière concomitante au présent rapport	





Rapport de gestion

1 • SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA MATMUT AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

1.1 - ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En comparaison à 2021, l'année 2022 a été plus difficile en raison d'un certain nombre d'éléments défavorables. D'une part, l'inflation, qui impacte les coûts de la réparation et la charge des sinistres, et d'autre part, la survenance d'événements climatiques à la fois nombreux et violents. Par ailleurs, le contexte macroéconomique et géopolitique ambiant a également conduit à la baisse des marchés financiers avec en particulier une très forte hausse des taux d'intérêt, ce qui a pénalisé les placements du Groupe Matmut. La combinaison de ces éléments conjoncturels et structurels a bien évidemment impacté le résultat net du Groupe en 2022.

Pour sa part, le Groupe Matmut a poursuivi les travaux d'incarnation de sa Raison d'être, formalisée en 2021 à l'issue d'un large travail de consultation de l'ensemble de ses parties prenantes. Il a notamment dévoilé sa nouvelle identité visuelle, fruit d'un travail collectif initié il y a deux ans. Sans rupture, les nouveaux éléments graphiques s'inscrivent dans la continuité des précédents. L'accessibilité, l'inclusivité, la diversité, dans le respect des nouveaux usages, notamment digitaux, traduisent l'idée d'un mutualisme en mouvement. Le Groupe Matmut se veut désormais un groupe complet d'assurance, à « 360° ».

Sur le plan environnemental, dans le cadre d'un plan de déploiement progressif, les enseignes actuelles des 474 agences seront remplacées par des enseignes sans éclairage ni rétro éclairage. Cette initiative est une des différentes mesures prises par le Groupe Matmut dans son plan de sobriété énergétique afin de s'inscrire dans l'effort national.

La Matmut a su rester fidèle à son ADN, à ses valeurs fondamentales, mutualistes, au bénéfice des sociétaires et plus largement de la société.

C'est ainsi qu'elle a naturellement fait preuve de solidarité, dès le début du conflit russo-ukrainien, en effectuant un don financier à la Fondation de France pour venir en aide aux populations ukrainiennes et, en accord avec les associations nationales, en permettant à ses salariés de participer à la collecte de produits de première nécessité pour les réfugiés.

Malgré un contexte défavorable, l'exercice 2022 confirme une nouvelle fois la confiance que les sociétaires nous accordent. Le dynamisme du Groupe est ralenti mais se poursuit néanmoins, témoignant toujours de la pertinence et de la modernité du modèle mutualiste face aux enjeux actuels.

La Matmut se maintient ainsi à la 10^{ème} place du top 20 des assureurs Habitation 2022 établi par l'Argus de l'assurance (N°7755 du 6 mai 2022) et gagne une place en

se positionnant à la 9^{ème} place du top 20 des assureurs Auto 2022.

De même, notre Groupe est fier de passer de la 15^{ème} à la 6^{ème} place au classement général du Podium de la Relation Client, réalisé conjointement par Kantar et Bearing-Point, baromètre de référence sur l'expérience client depuis 2003. Dans le secteur de l'assurance, notre progression étant supérieure à la moyenne marché du secteur, nous gagnons plusieurs places dans le classement : 3^{ème} derrière MAIF et au coude à coude avec la GMF, alors que nous étions 7^{ème} en 2021. C'est une grande satisfaction venant récompenser le travail fourni par tous les acteurs du Groupe.

1.2 – BILAN DE L'ACTIVITÉ DE LA MATMUT, SES FILIALES ET LA MUTUELLE OCIANE MATMUT

Dans ce contexte économique difficile, la Matmut n'a cessé de faire preuve de résilience et ce depuis la crise COVID, poursuivant ses engagements, poursuivant sa volonté d'œuvrer pour le bien commun. L'engagement de tous ses collaborateurs a permis le maintien du développement de la Mutuelle.

Les cotisations acquises brutes de réassurance de la Matmut sont en progression de 3.9 % à 1 815 millions € contre 1 747 millions € en 2021.

Les portefeuilles de sociétaires et de contrats de la Matmut, de ses filiales ainsi que de la Mutuelle Ociane Matmut affichent respectivement une évolution de 1.4 % soit, à fin 2022, plus de 3,7 millions de sociétaires et de 1.3 % soit plus de 7,7 millions de contrats d'assurance détenus.

Le développement des portefeuilles Auto et Habitation s'est ralenti sur l'année 2022. Le nombre de contrats habitation a progressé de 0.7 % (vs 1.5 % en 2021). Le nombre de contrats Auto a stagné (0.03 % en 2022, vs 2.1% en 2021). Cet état s'explique par une chute de 7.8 % du marché automobile en 2022, due notamment aux difficultés industrielles et logistiques mondiales de production mais aussi à la flambée du prix du pétrole.

Le portefeuille de contrats corporels (Multigaranties Accidents de la Vie et Familial Complémentaire) enregistre une augmentation moins forte que les deux dernières années mais néanmoins significative, à savoir 2.8 % (vs 3.7% en 2021).

Sur le marché des professionnels et des entreprises nous pouvons à nouveau nous réjouir de sa très bonne performance avec une hausse de 5.1 % du portefeuille (vs 4.9 % en 2021) et 192 000 contrats « Pro » (forfaitaires et à la carte) désormais détenus.

En assurance Santé, la Mutuelle Ociane Matmut poursuit et renforce également sa progression avec une hausse de 5.2 % du portefeuille (vs 4% en 2021) avec à ce jour, 552 000 contrats en portefeuille. Elle atteint plus de 850 000 bénéficiaires.

Par ailleurs, les activités de prévoyance et d'épargne recouvrent 140 000 contrats avec un dynamisme qui se maintient en Prévoyance de + 3.1 % (vs + 2.9% en 2021).

Enfin, Matmut Protection Juridique défend les droits de plus de 4 200 000 assurés, qu'ils soient sociétaires Matmut ou bénéficiaires de contrats collectifs, souscrits notamment par des mutuelles Santé et des opérateurs auprès des comités sociaux et économiques. Sur le marché des particuliers, après une nette augmentation de la fréquentation du service en 2021, l'activité d'assistance juridique a connu en 2022 un retour progressif à des niveaux comparables aux années précédentes. Sur le terrain de la gestion des litiges, l'année 2022 a été marquée par une sinistralité contenue. La dynamique de résolution amiable des litiges s'est quant à elle poursuivie et amplifiée, permettant à Matmut Protection Juridique de se situer dans la fourchette haute de la norme du marché. L'entité poursuit également son développement auprès des professionnels et des entreprises, avec une augmentation de 22.2 % du portefeuille des contrats de Protection Juridique à la carte en 2022.

La reprise de la sinistralité constatée en 2021 en Auto et en Habitation se confirme sur 2022 avec une augmentation du nombre et du coût des sinistres, tant en Auto (+ 4.7 % de sinistres) qu'en Habitation (+ 2.7 % de sinistres).

Cette année a été marquée par la succession d'épisodes climatiques d'ampleur : tempêtes Eunice, Franklin, Diégo, grêles hors normes, tornades et méga incendies associés à des vagues de chaleur. D'une violence exceptionnelle, ces épisodes climatiques ont occasionné des dommages importants et entraîné l'ouverture de 77 900 dossiers, portant la proportion de sinistres d'origine climatique à plus de 11 % du total des sinistres à la Matmut en 2022 (6.5% en 2021).

En France, les dégâts causés par les catastrophes naturelles ont coûté 10 milliards d'euros dont 2 milliards sur le front de la sécheresse a annoncé France Assureurs. Un record depuis 1999 dû à l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes et à une augmentation de leur fréquence.

Les sinistres non climatiques sont également à la hausse avec une augmentation en Habitation des sinistres vols et incendies.

Cette forte sinistralité s'inscrit dans un contexte défavorable, avec notamment une inflation élevée. L'importante hausse des coûts moyens matériels se constate tant en Automobile (+ 8.7 %) qu'en Habitation (+ 22.1 %). Pour l'automobile, elle est notamment portée par l'augmentation des taux horaires de la main d'œuvre et du prix de vente des ingrédients de peinture et des pièces de rechange. Pour l'habitation, elle s'explique par la hausse des prix des matériaux qui impacte toutes les activités du bâtiment (électricité, couverture, plomberie, menuiserie...).

Enfin en Santé, le coût total des dépenses a progressé de 6.9 %, une augmentation plus faible que l'an passé (22.4 % en 2021) après une année 2020 où certaines dépenses de santé avaient été ralenties par l'épidémie COVID-19.

Si l'évolution des tarifs est rendue nécessaire, notamment du fait de l'explosion des coûts de la réparation automobile, de la multiplication d'événements climatiques majeurs et de la hausse des dépenses de santé, le Groupe Matmut annonce cependant faire un effort particulier, au-delà des engagements de la profession, avec plusieurs gestes supplémentaires :

- En faveur des automobilistes roulant en voiture électrique : pas d'augmentation des tarifs en 2023 pour les propriétaires de véhicules de ce type. La Matmut entend ainsi contribuer concrètement en faveur d'un parc automobile plus propre.

- En faveur des étudiants : le Groupe Matmut a gelé ses tarifs jusqu'à la fin de l'année 2023, pour son contrat Assurance Habitation Matmut Etudiants. Les étudiants sont en effet parmi les plus fragilisés par la crise sanitaire puis par l'inflation qui s'établit à un niveau inédit.

- Toujours en faveur des familles, 0% d'augmentation sur les contrats d'assurance scolaire pour 2023.

- En faveur des adhérents touchés par le Covid long : un programme ambitieux et inédit d'accompagnement qui se cumule avec la reconduction pour tous les adhérents et sans surcoût du forfait solidaire d'aide psychologique. Ces deux mesures n'impactent pas les tarifs. Et au-delà de la forte modération des cotisations santé, au regard des augmentations proposées par les concurrents, la Matmut entend ainsi contribuer concrètement en faveur d'une meilleure accessibilité pour tous à des soins de qualité.

1.3 – FAITS MARQUANTS

L'année 2022 a notamment été marquée par le déploiement de la nouvelle identité visuelle du Groupe Matmut et de son nouveau logo. Le Groupe a également réaffirmé son ambition d'accompagner ses sociétaires dans leur vie quotidienne et leurs projets, tout en confortant sa résilience et en développant son adaptabilité pour être en phase avec l'évolution de la société.

PLAN STRATÉGIQUE

En 2022, les chantiers engagés dans le cadre du plan stratégique Plus de Matmut ont continué à avancer à un rythme soutenu, en ligne avec la volonté affirmée par le Groupe de poursuivre sa transformation vers un « groupe complet d'assurance » tout en restant fidèle à ses valeurs et à son modèle mutualiste.

Ainsi, dans un contexte délicat sur les plans international, économique et climatique, les 3 piliers du plan stratégique ont permis de livrer de belles réalisations :

- Pilier 1 – Plus d'identité et de singularité : une nouvelle identité visuelle, révélée en octobre, permet d'ancrer le Groupe dans son époque avec notamment un nouveau logo, dynamique et inclusif rappelant l'ancrage historique

de la Matmut dans les territoires. Cela s'accompagne également de la création d'une direction RSE pour mieux incarner la Raison d'être dans sa dimension sociétale.

- Pilier 2 – Plus de développement de l'activité et d'ouverture : la Matmut a poursuivi l'élargissement de sa gamme de produits à travers la refonte de son offre en épargne et le lancement des gammes Complice Vie et Retraite. En parallèle, l'année a été marquée par le rapprochement avec MGEFI, effectif au 1er janvier 2023.

- Pilier 3 – Plus d'évolution interne : vis-à-vis des collaborateurs tout d'abord, l'évolution des méthodes et environnements de travail et l'accompagnement des mobilités se poursuivent. La formalisation du pacte managérial a été un bel exemple de co-construction permettant d'afficher les postures et engagements réciproques. Au niveau du système d'information, la refonte et le changement de l'outil comptable permettent d'évoluer vers un modèle de pilotage et de gestion des achats plus dynamique supportant également la mise en place du Groupe TVA Matmut.

PARTENARIATS

Pour se donner les moyens de répondre à l'ensemble des besoins des particuliers et des professionnels et d'asseoir sa stratégie de groupe complet d'assurances, la Matmut a poursuivi ses efforts de consolidation de ses partenariats et s'est également ouvert à de nouvelles alliances.

L'année 2022 a vu se dérouler les travaux de rapprochement de la Mgéfi avec la SGAM Matmut avec une adhésion effective depuis le 1^{er} janvier 2023. La Mgéfi est une mutuelle spécialiste de la Fonction publique, ancrée au cœur du monde de l'Economie et des Finances. Sa mission est de protéger la santé de ses adhérents tout au long de leur vie, mais aussi leur proposer une couverture en prévoyance qui soit bien adaptée à leurs besoins. Près de 335 000 personnes, actifs et retraités, sont ainsi protégées par la Mgéfi pour leur complémentaire santé et leur prévoyance. Les deux mutuelles partagent des valeurs communes de solidarité, d'équité et de proximité, mais aussi un même modèle mutualiste.

Cardif IARD poursuit sa progression avec un portefeuille qui atteint plus de 735 000 contrats soit une augmentation de 7% par rapport à 2021. Parmi ces derniers, on comptabilise plus de 668 000 contrats auto et habitation. L'année 2022 a vu le lancement de l'offre PRO avec 2 300 contrats en portefeuille au 31 décembre 2022.

Au niveau de la production, l'année 2022 restera le meilleur millésime avec la vente de plus de 146 000 contrats, niveau jamais atteint depuis la vente par BNPPARIBAS de contrats d'assurance IARD dans son réseau.

L'année 2023 devrait voir le lancement d'une offre MAV au sein du réseau bancaire de BNPPARIBAS.

Enfin, dans le cadre de l'enrichissement de sa gamme de solutions patrimoniales à destination de ses sociétaires, la Matmut a noué un partenariat avec Virage-Viager qui propose une solution inédite sur le marché du viager.

PRODUITS ET SERVICES

ÉPARGNE/RETRAITE

Le projet de la réforme de la retraite par répartition est un sujet d'actualité qui aujourd'hui pose de nombreuses questions concernant le niveau de vie futur des retraités. L'épargne devient donc une préoccupation pour les Français. La gamme Complice avec les solutions Complice Vie et Complice Retraite (PERIN) a été déployée sur l'année 2022 sur l'ensemble des Conseillers en agences Matmut et des Conseillers pros. La Matmut met ainsi à disposition de ses sociétaires une offre complète intégrant un volet épargne et une offre de services optimisant la préparation et l'entrée en retraite.

PRÉVOYANCE

Le contrat Capital Prévoyance Matmut a été remplacé par le contrat Complice Prévoyance Matmut. Ce contrat, outre une garantie décès déjà présente sur le contrat Capital Prévoyance Matmut, intègre en plus la garantie perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Le capital maximum a été porté, sans sélection médicale supplémentaire, de 150 000 à 200 000 €, et peut être dorénavant choisi à l'euro prêt afin de s'adapter aux besoins des sociétaires.

Enfin, une option pour augmenter de 20 % le capital en cas d'évènement de la vie (naissance ou adoption, mariage ou pacs) est incluse dans le contrat.

LANCEMENT DE RÉVOLUTION VIAGER

Révolution Viager est une solution innovante de Viager immobilier. Ce dispositif de Viager Mutualisé s'affranchit des a priori du viager classique (rente aléatoire...) et s'accompagne du versement en 1 fois d'un capital correspondant à la valeur d'usage du bien qui repose sur 3 facteurs : l'estimation d'un loyer si le bien était loué, l'espérance de vie du vendeur retraité et des frais de gestion liés à l'opération. Le vendeur peut ainsi continuer de bénéficier de son domicile jusqu'à la fin de ses jours. Cette solution permet aux sociétaires retraités d'optimiser, s'ils le souhaitent, 4 sujets essentiels : percevoir un complément de retraite via un capital, financer son indépendance et son maintien à domicile, profiter de la vie et effectuer des donations, anticiper la transmission de son patrimoine.

AUTO 4D : ÉVOLUTION DE LA GARANTIE DU CONDUCTEUR

Jusqu'à présent, la garantie du conducteur du contrat Auto 4D se composait de 3 niveaux : un en inclusion, quelle que soit la formule souscrite, et 2 autres en option. Afin de renforcer la protection des assurés et de simplifier la montée en gamme, le niveau 2 a été intégré dans le socle du contrat et inclus dans toutes les formules. Le niveau 3 renommé « Garantie du conducteur renforcée » reste seul optionnel. Son montant a été parallèlement revu à la baisse pour faciliter la montée en gamme.

UN ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

Complice de vies, la Matmut accompagne ses sociétaires au quotidien. De nouveaux services sont mis en ligne afin d'être toujours au plus près de leurs besoins. Pour en citer trois exemples :

- **Une plateforme de services pour les travaux habitation** : un site dédié permet aux sociétaires de réaliser une estimation pour des travaux à leur domicile en dehors de tout sinistre. Un réseau de plus de 1 200 professionnels agréés par IMA Services est à l'écoute des projets de travaux des sociétaires. Très simplement, il suffit de se connecter à la plateforme et de compléter un questionnaire sur la nature des travaux à réaliser pour obtenir une estimation en ligne.
- **Solution SecurClés** : grâce à l'application mobile spécialement conçue, il est possible de prendre sa clé en photo et d'obtenir un devis et d'en commander un double en quelques clics. SecurClés garantit une sécurité et une traçabilité inégalées (brevet déposé).
- **IMA DIRECT, le suivi du dossier d'assistance** : à l'instar de la mise à disposition fin 2019 du suivi de dossier d'assistance Automobile, le Groupe Matmut, en lien avec IMH, met à disposition de ses assurés, depuis la fin de l'année 2022, le suivi de dossier assistance Habitation. Le suivi en ligne utilise l'outil IMA DIRECT qui permet à l'assuré de suivre sur Smartphone, en autonomie et en temps réel, l'avancement de son dossier d'assistance Habitation.
- **Innovation santé : le programme Théravitalia**

La Mutuelle Ociane Matmut poursuit son engagement en faveur des adhérents et a décidé de se mobiliser en faveur des personnes touchées par le Covid long afin qu'elles ne soient pas les oubliées de la pandémie et pour répondre à un enjeu de santé publique. Elle propose donc, depuis 2022 et sans surcoût de cotisation, un programme inédit « Théravitalia » de coaching santé pour accompagner ces personnes.

L'innovation reste un facteur important de croissance. Ainsi, l'offre de services a été complétée en 2022 par l'élargissement du paiement instantané à de nouveaux remboursements, tels que les lentilles refusées, la contraception féminine ou encore le sevrage tabagique.

Labels d'excellence et récompenses

Les offres *Ociane Santé Pro* à destination des Travailleurs Non Salariés, *Ociane Santé Collective* et *Ociane Santé Flex* à destination des entreprises et de leurs salariés ont été analysées par des experts des contrats d'assurance du marché et se sont vues attribuer, une nouvelle fois, le

Label d'Excellence des Dossiers de l'Épargne pour l'année 2022. Les garanties et tarifs de ces offres se placent parmi les meilleurs du marché et garantissent à nos adhérents une couverture optimale et des remboursements de qualité.

La performance de l'offre de crédit a été une nouvelle fois saluée en 2022 par l'attribution du Label d'excellence décerné par les experts de la revue "Les Dossiers de l'Épargne". De même, le contrat d'assurance Altus Evolution a été récompensé en 2022 pour la 12^{ème} année consécutive du Label d'excellence par cette même revue.

Le Groupe Matmut est également fier de la récompense décernée pour les produits d'assurance vie français et de droit luxembourgeois qui ont chacun obtenu un Oscar de l'assurance vie, de la retraite et de la prévoyance. Ces 37^{èmes} Oscars de l'Assurance vie étaient organisés par le magazine spécialisé « Gestion de fortune ».

Ces distinctions sont une belle satisfaction et illustrent les efforts du Groupe pour proposer la meilleure expérience sociétaire possible et faciliter le quotidien de ceux qui lui font confiance. Ils reflètent la qualité des produits développés avec nos partenaires.

Par ailleurs, la Mutuelle Ociane Matmut est certifiée ISO 9001 depuis 2013. Elle s'est vu confirmer le maintien de la certification ISO 9001 par l'AFNOR et de la labélisation « Engagé RSE » pour l'ensemble des activités et des sites de la mutuelle.

INNOVATION

Le Groupe Matmut a initié depuis 2015 une politique d'investissements dans des startups lui permettant de compléter son offre avec des partenaires et d'avoir une couverture totale du marché, mais aussi d'expérimenter et de démontrer la valeur d'usage de nouvelles solutions avant d'éventuelles internalisations. Il dispose déjà d'un portefeuille de 17 participations, via son véhicule d'investissement Matmut Innovation. Le Groupe Matmut noue de nombreuses relations métiers avec ces startups. Il est par ailleurs également partenaire du Swave, plateforme Fintech opérée par Paris&Co.

Le Groupe Matmut encourage l'innovation et soutient l'économie française. En rejoignant le programme Tibi et les investisseurs institutionnels déjà membres de cette alliance, il s'engage dans le financement des entreprises technologiques françaises, à hauteur de 90 millions d'euros sur les trois prochaines années. Il participe ainsi à l'émergence d'un mouvement structurel vers le capital-développement, segment crucial du capital-investissement, dont le but est de financer des entreprises technologiques avec des perspectives de croissance.

De plus, la Matmut étant un acteur historiquement proche des univers médicaux et de santé, elle s'engage, via l'initiative Tibi, à relever le défi du financement des startups Biotech, Medtech et Healthtech. Elle accompagne déjà le fonds Lauxera Growth I, leader en France sur le segment Healthtech.

Le Groupe Matmut est fier de cette démarche volontariste en faveur de l'économie française et plus particulièrement de la French Tech, car elle contribue à la pérennisation d'emplois et de richesses sur le territoire.

2• RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

2.1 - ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Pour la troisième année consécutive, le Groupe Matmut figure au palmarès des 250 entreprises socialement responsables les mieux notées, selon la publication du Point, avec l'institut de sondage indépendant Statista. Le Groupe Matmut est sur le podium des assureurs les plus responsables en France :

- 1^{er} mutualiste dans le classement
- et dans le top 20 des entreprises tous secteurs confondus sur le plan social.

Plus que jamais, le leadership des entreprises doit trouver les moyens de réconcilier performance économique et impact sociétal positif. Pour cela, la Matmut s'est dotée en janvier 2022 d'une nouvelle direction RSE qui a pour mission de mettre en place la stratégie Groupe en faveur du développement durable, d'articuler les nombreuses actions déjà engagées dans ce sens par la Matmut, d'en mettre en œuvre de nouvelles et de mesurer leurs effets. Au-delà de cette articulation des nombreux et anciens engagements du Groupe, la Direction de la RSE Matmut a aussi pour mission de mener les travaux d'incarnation de sa Raison d'être. En effet, d'importants travaux ont été conduits en 2021 autour de la Raison d'être du Groupe Matmut.

En cohérence avec son métier et sa Raison d'être, le Groupe Matmut a défini 3 piliers pour son engagement RSE :

- L'environnement car l'assureur Matmut doit prévenir et s'adapter face au dérèglement climatique qui impacte la vie de chacun d'entre nous et également notre modèle d'affaires.
- L'inclusion et l'accessibilité car le mutualiste Matmut doit s'engager pour une société plus équitable et qui facilite et accompagne l'intégration des populations rendues vulnérables par le handicap, la maladie, la précarité.
- La santé et le bien-être car le protecteur Matmut veut promouvoir l'accès aux soins d'excellence, soutenir la recherche médicale et encourager la pratique d'une activité physique pour accompagner ses sociétaires tout au long de leur vie.

Quelques exemples d'actions illustrent ces piliers stratégiques :

Lutte contre le réchauffement climatique

Compte tenu du contexte de tension sur le marché de l'énergie et de l'importance des enjeux environnementaux, le Groupe Matmut participe à l'effort national de sobriété énergétique. Le plan de sobriété énergétique se décline sur plusieurs leviers, notamment les enseignes, le chauffage, l'éclairage et les équipements électriques. En particulier, les enseignes des agences arborant la nouvelle identité visuelle de la Matmut seront sans éclairage ni rétro éclairage, dans le cadre d'un plan de déploiement progressif en 2022 et 2023.

En tant qu'investisseur institutionnel, le Groupe Matmut est pleinement conscient de son rôle sur les enjeux sociétaux et environnementaux. C'était notamment le sens de son adhésion à la Net-Zero Insurance Alliance (NZIA), programme sous égide des Nations-Unies et de la signature des « Principes pour une assurance responsable ». Cet engagement est le prolongement de la politique volontariste du Groupe Matmut en faveur de l'environnement, particulièrement via ses investissements financiers.

Le Groupe participe également au Fonds Mutuelles Impact lancé par la Mutualité Française. Il s'agit du premier fonds d'investissement mutualiste à impact social et environnemental sur le secteur de la santé et du médico-social.

Outre sa politique d'investissements financiers responsables, l'action du Groupe Matmut vers plus de sobriété se traduit par la mise en place de réalisations pour tendre vers une entreprise zéro déchet plastique.

Le Sport TRÈS Collectif

Depuis plus de 20 ans, le Groupe Matmut participe au développement du sport en France, à travers différentes actions de sponsoring. Après avoir formalisé sa Raison d'être, l'entreprise oriente ses actions en faveur de l'inclusion dans et par le sport et lance son programme d'engagement « Le Sport TRÈS Collectif ». Il vise à mobiliser l'ensemble des partenaires, sportifs et fans sur le long terme pour mener des actions concrètes autour de 3 axes : tendre vers plus d'équité dans le sport de haut niveau, agir tous ensemble en faveur de l'inclusion par le sport et rendre accessibles au plus grand nombre les bienfaits individuels et collectifs de l'activité physique. Pour matérialiser davantage son rôle d'acteur mutualiste engagé, le Groupe Matmut soutient, depuis le printemps 2022, le para triathlète Alexis Hanquingnant.

Recherche scientifique et médicale

La Matmut a ainsi continué en 2022 à apporter sa contribution et son soutien à de nombreuses structures ou fondations comme :

- la fondation Matmut Paul Bennetot : 21 projets ont été soutenus en 2022 par la Fondation de la Matmut dans les domaines de la traumatologie et de la dépendance, permettant de contribuer à l'amélioration des pratiques médicales au bénéfice direct des patients,
- la fondation de l'Avenir ayant pour vocation de soutenir et de promouvoir la recherche médicale et l'innovation en santé,
- la fondation Charles Nicolle Normandie dont les dons permettent l'acquisition de matériels innovants (par exemple : échographes ultra portables associés à la téléphonie mobile et destinés aux SMUR),
- le fonds de dotation de Kerpape ayant pour vocation de faciliter le développement de toutes les activités du Centre Mutualiste de Rééducation et Réadaptation fonctionnelles et en particulier, des actions en matière de recherche et d'innovation.

Accompagnement de la vulnérabilité

Cette année, la Matmut est venue en aide, par sa Commission d'Action Mutualiste, aux sociétaires connaissant une situation particulièrement dramatique car victimes d'événements ne pouvant être indemnisés au titre des contrats proposés ou momentanément dans l'incapacité de régler leur cotisation. Au cours de l'année, 158 sociétaires ont été soutenus et ont bénéficié d'une aide financière.

De même, la Mutuelle Ociane Matmut est venue en aide, par son Fonds d'Entraide Mutualiste, à 357 adhérents qui faisaient face à des événements ou soins coûteux mettant en péril l'équilibre financier de leurs foyers. L'activité du Fonds s'est illustrée par une forte hausse du montant des aides allouées, pour un volume de dossiers pourtant sensiblement équivalent. L'augmentation du nombre de demandes relatives à des frais dentaires, et plus particulièrement à des prothèses et implants, explique en grande partie cette évolution.

La Matmut est également membre fondateur d'« Entrepreneurs de la Cité » qui propose une micro-assurance professionnelle exclusivement au service des micro-entreprises créées par des personnes exclues du monde de l'emploi.

2.2 – INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

La Directive européenne du 22 octobre 2014 (2014/95/UE) a été transposée en droit français par l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret n° 2017-1265 du 09 août 2017.

La réglementation prévoit, pour certaines entreprises et certains groupes, l'obligation d'insérer dans le rapport de

gestion une « déclaration de performance extra financière », un reporting sur la politique environnementale, sociale et de gouvernance de l'entreprise et son résultat ainsi qu'une description des principaux risques associés les plus pertinents et la manière dont elle les gère.

Les SGAM et les SAM sont exclues du dispositif mais le Groupe Matmut a fait le choix d'établir – sur une base volontaire - une déclaration de performance extra financière.

Il s'agit d'une analyse permettant une évaluation de l'entreprise basée non pas uniquement sur ses performances économiques mais sur son comportement vis-à-vis de l'environnement, sur le respect de ses valeurs sociales, son engagement sociétal et sa gouvernance d'entreprise.

Par ailleurs, la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire a adopté un guide définissant les conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire assorti d'une obligation de présentation annuelle en Assemblée Générale.

Les thématiques du guide concernent la gouvernance démocratique, l'exemplarité sociale, la lutte contre les discriminations, le développement durable, ... Ces bonnes pratiques et les données à caractère social, sociétal et environnemental étant très proches des informations à produire dans la déclaration de performance extra-financière, le Groupe Matmut a fait le choix de publier ces informations au sein d'un seul et unique document, la déclaration de performance extra financière.

Cette déclaration prévoit, pour chaque catégorie d'information relative aux conséquences sociales et environnementales de l'activité :

- la présentation du modèle d'affaires de l'entreprise,
- la description des principaux risques liés à l'activité et créés par ses relations d'affaires, par ses produits et services,
- la description des enjeux et des politiques appliquées ainsi que les procédures de diligence raisonnable pour prévenir, identifier et atténuer la survenance de ces risques,
- l'indication des résultats de ces politiques incluant des indicateurs clés de performance.

La déclaration étant relativement dense, elle est jointe de manière concomitante au présent rapport.

2.3 – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

L'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat a complété les dispositions relatives aux informations fournies par les acteurs de marchés financiers sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères

relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

Le décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier a précisé les informations requises et leurs modalités de présentation.

Matmut n'est pas une entreprise d'assurance-vie et capitalisation visée à l'article L310-1 1° du code des assurances. Elle n'est dès lors pas tenue de publier dans son rapport de gestion les informations requises par les articles 29 de la Loi énergie climat et D533-16-1 du Code Monétaire et Financier.

Conformément aux dispositions de l'article D533-16-1 IV 2° du Code Monétaire et Financier, la SGAM Matmut, entité combinante, publiera les informations requises au titre des points II et III de l'article susvisé, au sein du rapport annuel intitulé « Article 29 – Loi Energie Climat » sur la page internet « Politique d'investissements – Finance durable » dans les délais réglementaires.

3• RÉSULTATS FINANCIERS

En 2022, nettes de réassurance, les cotisations acquises de l'exercice s'élèvent à 1 763 446 613 € (+ 4.07 % par rapport à 2021) et la charge de sinistres, qui intègre les autres provisions techniques et la provision pour égalisation, atteint 1 605 854 168 € (+ 14.21 % par rapport à 2021).

Les autres charges et produits du compte de résultat qui conduisent à la formation du résultat intègrent :

- Les charges d'acquisition et d'administration pour 315 342 220 € ;
- Des produits techniques nettes de charge de 1 164 975 € ;
- Des charges non techniques nettes de produits pour 440 543 € ;
- Un résultat financier positif de 190 686 911 € ;
- Un résultat exceptionnel défavorable de 1 585 744 € ;
- Un poste « participation des salariés » pour 14 560 097 € ;
- Un produit d'impôt sur les sociétés de 4 279 721 €.

L'ensemble de ces éléments conduit à un résultat technique déficitaire de 23 447 199 € et à un résultat net comptable de la Mutuelle bénéficiaire à hauteur de 21 795 448 €.

Au bilan, les fonds propres augmentent, passant de 1 090 393 531 € à 1 112 172 646 € soit une hausse de 2 %.

4• ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant

5• ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA MATMUT ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Cette année 2022 a connu son lot d'évènements exceptionnels, après deux années de crise sanitaire très forte : le retour de la guerre en Europe continentale, la tension énergétique, l'inflation, les impacts sur le pouvoir d'achat, mais aussi le dérèglement climatique avec une sinistralité record enregistrée.

Dans ce contexte émotionnel fort, le Groupe Matmut a une nouvelle fois su montrer sa force, son savoir-faire, son engagement.

En 2022, il avait pris une décision forte en gelant les tarifs santé. Aujourd'hui, si l'évolution des tarifs est rendue nécessaire, la Matmut poursuit ses efforts pour préserver le plus possible le pouvoir d'achat de ses concitoyens, au-delà même des engagements de la profession.

L'engagement pour le bien-être des collaborateurs du Groupe Matmut reste également un incontournable. L'année 2022 a aussi été marquée par la déclinaison du programme Equilibre et Bien-être, des négociations Annuelles Obligatoires parmi les plus généreuses du secteur de l'assurance, la signature de la charte de la diversité, les travaux pour faire évoluer le modèle managérial, l'importance donnée au dialogue social constructif... autant d'actions qui visent à préserver un modèle social auquel la Matmut est attachée.

En 2022, l'entreprise a fait le choix de rédiger avec l'ensemble de la communauté des managers son pacte managérial en confirmant le rôle essentiel du manager Matmut et les engagements de l'entreprise pour l'accompagner. Ce « Pacte Managérial Matmut » est révélé en début d'année 2023 avec une phase de déploiement et d'appropriation au sein de chaque univers métier.

Le Groupe Matmut reste une mutuelle engagée, proche de ses sociétaires et de ses collaborateurs, accessible et chaleureuse. La nouvelle identité graphique du Groupe, grand temps fort de l'année 2022, l'incarne avec peps et justesse. Elle traduit sa capacité à rester ancré dans la société actuelle tout en regardant vers demain.

Et les tendances de demain se dessinent dès aujourd'hui. Les évolutions structurelles que l'on observe aujourd'hui vont engendrer beaucoup d'impacts sur les métiers du Groupe et sont à prendre en compte, à anticiper pour trouver des réponses adaptées. Pour exemple, la mobilité

de chacun est repensée au regard de la crise énergétique et plusieurs facteurs laissent penser que 2023 sera une année encore tendue sur le marché des voitures neuves.

La stratégie de diversification du Groupe Matmut sur les marchés de la santé, de l'épargne et des professionnels menée depuis plusieurs années est un exemple d'anticipation et de réponse adaptée à ce contexte. Les résultats sont d'ailleurs très positifs en santé et en prévoyance, alors même que les métiers « cœur » du Groupe connaissent, eux, des baisses de production. Cette diversification est aujourd'hui nécessaire pour préserver la qualité du modèle mutualiste, la pérennité de l'entreprise et son autonomie.

Les grands enjeux sociétaux et environnementaux se dessinent également dès aujourd'hui. La création de la Direction RSE démontre la volonté du Groupe d'anticiper, d'être particulièrement réactif à ces problématiques et d'agir sur le temps long.

La nouvelle directive européenne CSRD qui entrera en vigueur en 2024, sur la période 2023, ainsi que l'adhésion du Groupe Matmut à la NZIA, vont renforcer les exigences de reporting sur la stratégie, les risques systémiques et de durabilité.

Construire demain, c'est également se donner de nouvelles perspectives stratégiques. En ce sens, le projet de rapprochement de la SGAM Matmut et de la Mutuelle générale de l'économie, des finances et de l'industrie (Mgéfi) ouvre un nouveau champ de développement très intéressant pour le Groupe Matmut.

La force et l'avenir du Groupe Matmut se dessine dans son engagement, sa capacité à s'adapter et à répondre présent face aux enjeux actuels et à venir. Il reste attaché à son métier d'assureur et à la façon de l'exercer.

6 • SITUATION DU MANDAT DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLÉANT

Nous vous rappelons que le mandat de Co-Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet MAZARS, ainsi que le mandat de Co-Commissaire aux comptes suppléant d'Emmanuel CHARNAVEL arrivent à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous vous proposons de renouveler le Cabinet MAZARS dans ses fonctions de Co-Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale, à tenir en 2029, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Nous vous proposons de nommer CBA dans la fonction de Co-Commissaire aux Comptes suppléant pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale, à tenir en 2029, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.





Annexes



Comptes annuels 2022

Comptes sociaux au 31 décembre 2022

Compte de résultat technique non vie	20
Compte de résultat non technique	21
Bilan actif	22
Bilan passif	23
Tableau des engagements reçus et donnés	24
Annexe aux comptes sociaux	25

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON VIE

AU 31.12.2022 - EN EUROS

001 MATMUT		Période : 31 DÉCEMBRE 2022		
	Brut	Cessions	Opérations nettes 12/2022	Opérations nettes 12/2021
1 Primes acquises	1 814 656 649,60	51 210 036,60	1 763 446 613,00	1 694 538 428,68
1a Primes	1 812 882 015,18	51 210 036,60	1 761 671 978,58	1 690 611 273,41
1b Variations des primes non acquises	1 774 634,42		1 774 634,42	3 927 155,27
2 Produits des placements alloués	133 137 600,99		133 137 600,99	56 870 350,14
3 Autres produits techniques	24 670 331,95		24 670 331,95	20 850 164,57
4 Charges des sinistres :	-1 783 023 818,18	-171 026 709,64	-1 611 997 108,54	-1 384 007 018,05
4a Prestations et frais payés	-1 536 832 205,32	-70 136 075,30	-1 466 696 130,02	-1 345 312 696,56
4b Charges des provisions pour sinistres	-246 191 612,86	-100 890 634,34	-145 300 978,52	-38 694 321,49
5 Charges des autres provisions techniques	6 142 941,33		6 142 941,33	-22 048 459,17
6 Participations aux résultats				
7 Frais d'acquisition et d'administration :	-317 871 562,06	-2 529 341,52	-315 342 220,54	-313 348 255,60
7a Frais d'acquisition	-231 295 403,12		-231 295 403,12	-229 684 892,41
7b Frais d'administration	-86 576 158,94		-86 576 158,94	-84 688 065,60
7c Commissions reçues des réassureurs		-2 529 341,52	2 529 341,52	1 024 702,41
8 Autres charges techniques	-23 505 356,83		-23 505 356,83	-26 764 129,70
9 Variation de la provision pour égalisation				
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	-145 793 213,20	-122 346 014,56	-23 447 198,64	26 091 080,87

COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

AU 31.12.2022 - EN EUROS

001 MATMUT		Période : 31 DÉCEMBRE 2022	
	12 / 2022	12 / 2021	
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	-23 447 198,64	26 091 080,87	
2 Résultat technique de l'assurance Vie			
3 Produits des placements :	243 517 593,84	125 427 707,68	
3a Revenus des placements	88 146 872,23	87 937 019,25	
3b Autres produits des placements	14 190 092,69	9 834 584,99	
3c Profits provenant de la réalisation des placements	141 180 628,92	27 656 103,44	
4 Produits des placements alloués			
5 Charges des placements :	-52 830 683,23	-43 114 275,72	
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-15 611 037,39	-13 916 997,71	
5b Autres charges des placements	-24 644 829,33	-27 279 114,52	
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-12 574 816,51	-1 918 163,49	
6 Produits des placements transférés	-133 137 600,99	-56 870 350,14	
7 Autres produits non techniques	1 687 519,73	1 278 734,62	
8 Autres charges non techniques	-2 128 062,34	-2 291 004,67	
9 Résultat exceptionnel :	-1 585 743,82	-8 881 275,68	
9a Produits exceptionnels	1 458 466,59	2 394 762,57	
9b Charges exceptionnelles	-3 044 210,41	-11 276 038,25	
10 Participation des salariés	-14 560 097,03	-20 748 753,00	
11 Impôt sur les bénéfices	4 279 721,00	-38 955 230,00	
RESULTAT DE L'EXERCICE	21 795 448,52	-18 063 366,04	

BILAN

BILAN ACTIF

AU 31.12.2022 - EN EUROS

001 MATMUT	Période : 31 DÉCEMBRE 2022	
	12 / 2022	12 / 2021
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2 Actifs incorporels :	36 878 846,18	38 070 735,32
3 Placements :	3 421 625 832,81	3 313 581 797,11
3a Terrains et constructions	342 813 368,65	386 432 660,37
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	396 347 277,56	365 508 484,91
3c Autres placements	2 682 007 599,05	2 561 097 923,11
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	457 587,55	542 728,72
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	323 256 556,53	222 365 922,19
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		
5b Provisions d'assurance vie		
5c Provisions pour sinistres (vie)		
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	323 256 556,53	222 365 922,19
5e Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (vie)		
5f Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (non-vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5h Autres provisions techniques (vie)		
5i Autres provisions techniques (non-vie)		
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6 Créances :	394 495 592,67	298 592 761,49
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	67 271 181,48	68 825 109,73
6aa Primes restant à émettre	1 363 729,43	1 075 574,74
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	65 907 452,05	67 749 534,99
6b Créances nées d'opérations de réassurance	75 499 693,84	22 470 383,43
6c Autres créances :	251 724 717,35	207 297 268,33
6ca Personnel	87 601,82	27 671,32
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	43 147 594,45	3 680 314,91
6cc Débiteurs divers	208 489 521,08	203 589 282,10
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs :	70 619 246,49	77 650 549,04
7a Actifs corporels d'exploitation	53 190 825,64	51 572 921,90
7b Comptes courants et caisse	17 428 420,85	26 077 627,14
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif :	42 254 216,63	47 123 162,21
8a Intérêts et loyers acquis non échus	15 443 958,78	13 713 470,88
8b Frais d'acquisition reportés	13 737 233,80	14 445 767,20
8c Autres comptes de régularisation	13 073 024,05	18 963 924,13
Total de l'actif	4 289 130 291,31	3 997 384 927,36

BILAN PASSIF

AU 31.12.2022 - EN EUROS

001 MATMUT	Période : 31 DÉCEMBRE 2022
------------	----------------------------

	12 / 2022	12 / 2021
1 Capitaux propres :	1 112 172 646,56	1 090 393 531,18
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	200 000 000,00	200 000 000,00
1b Primes liées au capital social		
1c Ecart de réévaluation	1 045 284,60	1 061 617,74
1d Autres réserves	907 452 885,48	907 395 279,48
1e Report à nouveau	-18 120 972,04	
1f Résultat de l'exercice	21 795 448,52	-18 063 366,04
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes :	2 923 751 156,13	2 685 477 119,02
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	107 912 284,35	109 686 918,77
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (vie)		
3d Provisions pour sinistres (non-vie)	2 482 010 242,23	2 235 818 629,37
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
3g Provisions pour égalisation		
3h Autres provisions techniques (vie)		
3i Autres provisions techniques (non-vie)	333 828 629,55	339 971 570,88
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions	12 095 542,00	11 621 170,00
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	27 031 902,64	5 318 654,68
7 Autres dettes :	202 230 484,25	192 969 418,11
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0,00	0,00
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	575 845,32	2 453 892,12
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	36 299 838,48	30 479 091,99
7e Autres dettes :	165 354 800,45	160 036 434,00
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 110 064,27	1 071 709,38
7ec Personnel	55 340 276,14	57 300 748,69
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	55 218 315,49	52 537 141,88
7ee Créanciers divers	53 686 144,55	49 126 834,05
8 Comptes de régularisation - Passif :	11 848 559,73	11 605 034,37
Total du passif	4 289 130 291,31	3 997 384 927,36

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

AU 31.12.2022 - EN EUROS

001 MATMUT		Période : 31 DÉCEMBRE 2022	
	12 / 2022	12 / 2021	
1 Engagements Reçus	102 372 000,00	81 670 000,00	
2 Engagements donnés	158 353 000,00	150 429 000,00	
2a Avals, cautions, garanties	12 010 000,00	14 343 000,00	
2b Actifs avec engagement de revente			
2c Autres engagements sur actifs ou revenus	146 343 000,00	136 086 000,00	
2d Autres engagements donnés			
3 Nantissement des réassureurs	84 625 068,25	96 067 391,25	
4 Valeurs des organismes réassurés			
5 Valeurs appart. Institut Prévoyance			
6 Autres val détenues pour compte tiers			
7 En cours d'inst. financiers à terme			
VENTILATIONS DE L'ENCOURS D'IFT			
7a Par catégories de stratégie			
Investissement ou désinvestissement			
Rendement			
Autres opérations			
7b Par catégorie de marchés			
Gré à gré			
Règlementés ou assimilés			
7c Par risques de marchés et d'instrument			
Risque de taux d'intérêt			
Risque de change			
Risque actions			
7d Par nature d'instruments			
Contrats d'échange			
Garantie de taux d'intérêt			
Contrats à terme			
Options			
7e Par durée			
De 0 à 1 an			
De 1 à 5 ans			
Plus de 5 ans			

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON-VIE

AU 31.12.2022 - EN MILLIERS D'EUROS

	31/12/2022			31/12/2021
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
1 Primes acquises	1 814 657	51 210	1 763 447	1 694 538
1a Primes émises	1 812 882	51 210	1 761 672	1 690 611
1b Variations des primes non acquises	1 775	-	1 775	3 927
2 Produits des placements alloués	133 138	-	133 138	56 870
3 Autres produits techniques	24 670	-	24 670	20 850
4 Charges des sinistres	(1 783 024)	(171 027)	(1 611 997)	(1 384 007)
4a Sinistres et frais payés	(1 536 832)	(70 136)	(1 466 696)	(1 345 313)
4b Charges des provisions pour sinistres	(246 192)	(100 891)	(145 301)	(38 694)
5 Charges des autres provisions techniques	6 143	-	6 143	(22 048)
6 Participations aux résultats	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration	(317 872)	(2 529)	(315 342)	(313 348)
7a Frais d'acquisition	(231 295)	-	(231 295)	(229 685)
7b Frais d'administration	(86 576)	-	(86 576)	(84 688)
7c Commissions reçues des réassureurs	-	(2 529)	2 529	1 025
8 Autres charges techniques	(23 505)	-	(23 505)	(26 764)
9 Variation de la provision pour égalisation	-	-	-	-
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	(145 793)	(122 346)	(23 447)	26 091

COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

AU 31.12.2022 - EN MILLIERS D'EUROS

	31/12/2022	31/12/2021
1 Résultat technique de l'assurance non vie	(23 447)	26 091
2 Résultat technique de l'assurance vie	-	-
3 Produits des placements	243 518	125 428
3a Revenus des placements	88 147	87 937
3b Autres produits des placements	14 190	9 835
3c Profits provenant de la réalisation des placements	141 181	27 656
4 Produits des placements alloués	-	-
5 Charges des placements	(52 831)	(43 114)
5a Frais de gestion internes et externes des placements et frais financiers	(15 611)	(13 917)
5b Autres charges des placements	(24 645)	(27 279)
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	(12 575)	(1 918)
6 Produits des placements transférés	(133 138)	(56 870)
7 Autres produits non techniques	1 688	1 279
8 Autres charges non techniques	(2 128)	(2 291)
9 Résultat exceptionnel	(1 586)	(8 881)
9a Produits exceptionnels	1 458	2 395
9b Charges exceptionnelles	(3 044)	(11 276)
10 Participation des salariés	(14 560)	(20 749)
11 Impôt sur les bénéfices	4 280	(38 955)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	21 795	(18 063)

BILAN ACTIF

AU 31.12.2022 - EN MILLIERS D'EUROS

	31/12/2022	31/12/2021
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège		
2 Actifs incorporels	36 879	38 071
3 Placements	3 421 626	3 313 582
3a Terrains et constructions	342 813	386 433
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	396 347	365 508
3c Autres placements	2 682 008	2 561 098
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	458	543
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techr	323 257	222 366
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres (vie)	-	-
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	323 257	222 366
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques (vie)	-	-
5i Autres provisions techniques (non-vie)	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte	-	-
6 Créances	394 496	298 593
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	67 271	68 825
6aa Primes restant à émettre	1 364	1 076
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	65 907	67 750
6b Créances nées d'opérations de réassurance	75 500	22 470
6c Autres créances :	251 725	207 297
6ca Personnel	88	28
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	43 148	3 680
6cc Débiteurs divers	208 490	203 589
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs	70 619	77 651
7a Actifs corporels d'exploitation	53 191	51 573
7b Comptes courants et caisse	17 428	26 078
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif	42 254	47 123
8a Intérêts et loyers acquis non échus	15 444	13 713
8b Frais d'acquisition reportés	13 737	14 446
8c Autres comptes de régularisation	13 073	18 964
Total ACTIF	4 289 130	3 997 385

BILAN PASSIF

AU 31.12.2022 - EN MILLIERS D'EUROS

	31/12/2022	31/12/2021
1 Capitaux propres	1 112 173	1 090 394
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	200 000	200 000
1b Primes liées au capital social		
1c Ecart de réévaluation	1 045	1 062
1d Autres réserves	907 453	907 395
1e Report à nouveau	(18 121)	-
1f Résultat de l'exercice	21 795	(18 063)
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes	2 923 751	2 685 477
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	107 912	109 687
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (vie)		
3d Provisions pour sinistres (non-vie)	2 482 010	2 235 819
3e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)		-
3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non-vie)		-
3g Provisions pour égalisation	-	-
3h Autres provisions techniques (vie)	-	-
3i Autres provisions techniques (non-vie)	333 829	339 972
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions	12 096	11 621
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	27 032	5 319
7 Autres dettes	202 230	192 969
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	576	2 454
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	36 300	30 479
7e Autres dettes :	165 355	160 036
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 110	1 072
7ec Personnel	55 340	57 301
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	55 218	52 537
7ee Créanciers divers	53 686	49 127
8 Comptes de régularisation - Passif	11 849	11 605
Total PASSIF	4 289 130	3 997 385

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

AU 31.12.2022 - EN MILLIERS D'EUROS

	31/12/2022	31/12/2021
1 Engagements reçus	102 372	81 670
2 Engagements donnés	158 353	150 429
2a Avals, Cautions et garanties de crédits données	12 010	14 343
2b Titres et actifs acquis avec eng de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	146 343	136 086
2d Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
2e Autres engagements donnés		
3 Nantissements des réassureurs	84 625	96 067
4 Valeurs des organismes réassurés		
5 Valeurs appartenant à des mutuelles		
6 Autres valeurs détenues pour un compte de tiers		
7 En cours d'instruments financiers		
VENTILATION DE L'EN COURS D'IFT		
7a Par catégorie de stratégie		
Investissement ou désinvestissement		
Rendement		
Autres opérations		
7b Par catégorie de marchés		
Gré à gré		
Règlementés ou assimilés		
7c Par risques de marchés et d'instrument		
Risque de taux d'intérêt		
Risque de change		
Risque actions		
7d Par nature d'instruments		
Contrats d'échange		
Garantie de taux d'intérêt		
Contrats à terme		
Options		
7e Par durée		
De 0 à 1 an		
De 1 à 5 ans		
Plus de 5 ans		
Total engagements	28 644	27 308

MATMUT : ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2022

Faits marquants, principes et méthodes d'évaluation

1. Faits marquants de l'exercice

Evènements climatiques

La survenance 2022 est fortement sinistrée sur le plan des climatiques : Deux évènements survenus au mois de juin pèsent sur la charge de sinistres. Celui du 2 au 5 juin a un coût de 25 166 K€ et celui du 18 au 23 juin présente une charge de 78 985 K€. Ces 2 évènements génèrent une cession globale en réassurance de 72 056 K€.

D'autre part, le traité aggregate prend en charge sur la totalité des évènements climatiques une cession supplémentaire de 33 978 K€.

Ainsi, le résultat de réassurance climatique est logiquement en hausse de 102 583 K€ par rapport à l'année précédente.

Le coût de la sécheresse 2022 est estimée dans les comptes à 95 721 K€. La réassurance intervient pour un montant de 55 944 K€.

Cession des titres de participation OFI Holding

En septembre 2022, la cession des titres de participation OFI Holding a engendré une plus-value de 70 282 K€.

Marchés financiers

Après une belle année 2021, l'année 2022 est marquée par la baisse des marchés financiers. Cette tendance affecte particulièrement les produits de taux tels que les obligations.

La provision pour dépréciation à caractère durable des valeurs mobilières évolue toutefois peu entre les deux périodes, 20 941 K€ au 31 décembre 2022 contre 19 226 K€ au 31 décembre 2021.

2. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

3. Référentiel, principes et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, actualisé des règlements 2016-12, 2018-08, 2019-07 et 2020-11.

A défaut de dispositions spécifiques prévues dans ce règlement, les dispositions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général sont applicables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles spécifiques au cadre des assurances et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.1 Postes de bilan

3.1.a Actif

Actifs incorporels

Ce poste comprend essentiellement :

Des logiciels acquis par l'entreprise qui font l'objet d'un amortissement sur 5 ans depuis le 1^{er} janvier 2017. Antérieurement, ils étaient amortis sur 12 mois. Ce changement est consécutif à l'abrogation du paragraphe 2 de l'article 36 du CGI par la loi de finances 2017.

Des droits au bail qui font l'objet d'un provisionnement lorsque la valeur d'expertise est inférieure au prix d'acquisition. Au 31 décembre 2022, une dépréciation a été comptabilisée pour 11 795 K€.

- Un dépôt de marque « Logotype Matmut » intervenu en mai 2003 et amorti en linéaire sur 5 ans.
- Un dépôt de marque « MATMUT ATLANTIQUE » intervenu en décembre 2016 et amorti en linéaire sur 5 ans.
- Un fonds de commerce correspondant au mali de fusion suite à l'absorption de Matmut Assurances.
- Un fonds de commerce correspondant à des contrats forfaitaires apportés par Inter Mutuelles Entreprises.
- Un fonds de commerce correspondant à des contrats « fonctionnaires » apportés par AMF Assurances.

Terrains et constructions

Ces actifs sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou de revient (y compris les frais accessoires), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet de la réévaluation légale.

L'actif immobilier se décompose en 2 grandes catégories :

Les immeubles d'exploitation :

- Bureaux
- Siège
- Entrepôts

Les immeubles de placement :

- Logements
- Centres commerciaux
- Bureaux

En application des règlements ANC 2014-03, les immeubles sont répartis par composants, amortis linéairement sur les durées suivantes :

Terrain	N/A
Structure	50 ans
Toiture	30 ans
Menuiseries extérieures	30 ans
Lots techniques	20 ans
Détection/Protection incendie	20 ans
Vitrines	20 ans
Ravalement de façades	20 ans
Ascenseurs	20 ans
Agencements	15 ans
Aménagements extérieurs	15 ans

Conformément aux dispositions de l'article R343-11 du Code des Assurances, la valeur de réalisation des immeubles est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement à l'exception des biens acquis depuis moins de 5 ans. Les biens acquis depuis moins de 5 ans sont valorisés au prix d'acquisition du terrain et au coût de construction, valeur actualisée annuellement par un expert.

Sociétés civiles immobilières

Ces actifs sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

La valeur de réalisation des SCI est déterminée à partir de la formule suivante :

Fonds propres de la SCI plus la valeur d'expertise moins la valeur nette comptable de ses actifs. L'ensemble de ce calcul est proratisé en fonction du nombre de parts détenues par MATMUT.

Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur prix de revient y compris les frais engagés pour leur acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions...).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs fonds propres nets. Cependant si une valeur plus économique est disponible (prix de transaction, évaluation par un cabinet externe), cette dernière sera privilégiée.

Une provision est constituée dès que son évaluation est inférieure d'au moins 20% à son prix de revient.

Autres Placements

Les placements financiers sont enregistrés à leur coût d'acquisition (hors frais d'acquisition). Les obligations sont inscrites à leur valeur pied de coupon.

Actifs amortissables (R343-9)

Conformément à l'article 122-1 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015, la différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement des valeurs mobilières à revenu fixe est amortie et rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement (surcote/décote).

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté, au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Autres actifs (R343-10)

En fin d'exercice, les valeurs de réalisation des actions et autres titres à revenu variable sont déterminées selon les règles définies à l'article R343-11 du Code des Assurances, sur la base des dernières cotations ou derniers prix de rachat publiés. Elles peuvent s'écarter sensiblement des prix auxquels seraient effectivement réalisées les transactions si ces actifs en portefeuille devaient être cédés.

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs fonds propres nets. Cependant si une valeur plus économique est disponible (prix de transaction, évaluation par un cabinet externe), cette dernière sera privilégiée.

Les actions de Sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement (SICAV et FCP), sont valorisées au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Pour les fonds communs de placement à risque dont la valeur de réalisation peut présenter des incertitudes, la méthode de valorisation retenue est la dernière valeur liquidative attestée.

Instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme sont enregistrés conformément au règlement n°2002-09 modifié du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises régies par le code des assurances.

Les instruments financiers détenus ont pour objectif de maintenir un rendement financier. Ils sont amortis linéairement jusqu'à leur date d'échéance.

Méthode générale pour la détermination de la provision pour dépréciation à caractère durable

Placements mobiliers

Le montant total des provisions pour dépréciation des placements mobiliers s'élève à 20 942 K€ au 31 décembre 2022.

Une provision pour dépréciation durable est constituée au titre de l'exercice lorsqu'un actif mentionné à l'article R.343-10 du Code des Assurances présente au 31 décembre de l'année une moins-value latente de plus de 20% en continu sur une période de six mois.

La PDD calculée représente l'écart entre le prix de revient du titre et sa valeur de recouvrement estimée à un horizon de détention donné.

En effet, pour chaque valeur sujette à provision, un potentiel d'appréciation raisonnable à moyen terme est estimé permettant de définir, en fonction du profil de chaque titre, la valeur de recouvrement qui sera prise en compte dans le calcul de cette provision. Ce potentiel est estimé en fonction d'un horizon de détention et des performances annuelles anticipées.

Lorsqu'un titre était déjà provisionné à la clôture précédente et que son cours actuel n'a pas encore atteint sa valeur de recouvrement, la PDD est conservée. Si le cours a dépassé sa valeur de recouvrement, la PDD est ajustée au montant de la moins-value latente résiduelle.

L'approche utilisée pour déterminer la valeur recouvrable de notre participation dans l'entité Cardif IARD est celle d'un modèle DCF (Discounted Cash Flow) consistant à actualiser les flux de trésorerie futurs (extrapolés à partir des RNAI affichés dans le BP 2022-2025 communiqué par la Direction Financière de Cardif IARD) au taux de rendement exigé par les créanciers et/ou actionnaires. La structure en valeur de croissance « start-up/scale-up » de Cardif IARD rend en effet inopérante une valorisation par quote-part Fonds Propres, la société étant encore dans sa phase de « Courbe en J ». Cardif IARD est en effet dans sa phase de transition « start-up » vers « scale-up », les investissements productifs, afin de financer la croissance organique, engendrent un schéma classique de « cash burning » impactant les Fonds Propres chaque année. Cardif IARD est au milieu de sa « courbe en J », le seuil de rentabilité net étant attendu en break-even sur l'exercice 2024 et en rentabilité nette proche de la moyenne du secteur à partir de l'exercice 2025. La valorisation est établie à horizon 2031, contrairement à l'horizon 2027 retenu l'année dernière, compte tenu de

l'extension de cinq années supplémentaires du partenariat Matmut/BNP, annulant la perspective d'une cession de notre participation à horizon 2027.

Cette approche DCF est considérée comme la méthode la plus pertinente pour évaluer un actif ou une entreprise en croissance car elle intègre :

- Les perspectives de croissance de l'entité et sa trajectoire opérationnelle
- Ses niveaux de rentabilité prévus
- Le taux de rendement exigé par les investisseurs étant donnée les niveaux de risques systémiques et idiosyncratiques de l'entreprise

Pour ce faire, nous avons retenu les hypothèses suivantes :

- CMPC/WACC (Coût Moyen Pondéré du Capital): un taux de 5.04% correspondant à la juste pondération entre le coût des fonds propres (6.78%) et le coût de la dette (1.20%). Le taux sans risque a été ajusté de la forte remontée des taux d'intérêt en 2022. Afin de ne pas dépendre d'une seule donnée au 31/12/22 (volatile et non représentative de l'année fiscale écoulée), nous avons utilisé la médiane des 6 derniers mois (Juillet 2022 – Décembre 2022). Le taux sans risque retenu est de 2.40% (OAT 10 ans). La prime de risque de marché a été calculée à 5.50% (moyenne 100 ans de la prime de risque de l'indice CAC40), en ligne avec la moyenne en zone euro depuis 1999, calculée à partir d'une médiane de huit modèles de prime de risque (rendement du dividende, variantes de DDM, variantes du Fed Model, variantes du Residual Income Model (source : Datastream, Cahiers Verts de l'Economie)). Le beta sectoriel brut et beta désendetté ont été calculés à partir de la moyenne équilibrée des coefficients bêta des principaux groupes d'assurance cotés et membres de l'indice Eurostoxx600 Insurance.
- Taux de croissance à l'infini : le taux de croissance à l'infini que nous avons retenu est égal à 2,5%, en cohérence avec ce qui est généralement retenu pour une entreprise Start-Up/Scale Up et en ligne avec le taux d'inflation moyen normatif anticipé par la Banque Centrale Européenne à partir de 2025.
- Flux normatif : par prudence, il a été décidé de prendre l'ensemble des résultats nets avant impôt sur la période 2027-2031 égaux à celui de la dernière année projetée (l'année 2027) à partir du BP 2025 communiqué par Cardif IARD, à partir d'un modèle d'élasticité du seuil de rentabilité. Le principe de prudence est respecté puisque ces prévisions de RNAI 2026-2027 sont en en ligne (voire inférieures) avec la moyenne de marge nette avant impôts constatée chez les Assureurs IARD en Europe, y compris le groupe Matmut, qui se situe autour de 3%-4%. Le flux normatif s'élève à un RNAI de 11.2M€ par an.

La valorisation de notre QP Matmut, obtenue par notre modèle interne DCF, en utilisant les paramètres mentionnés ci-dessus, s'affiche à 127.55M€. Cette Juste Valeur de Marché (JVM) est à comparer à un Prix de Revient Total (PRT) de 119.49M€, incluant les deux nouvelles augmentations de capital de l'année 2022 (Mai 2022 + Décembre 2022) auxquelles le groupe Matmut a participé à hauteur de sa Quote-Part.

Placements immobiliers

Biens immobiliers de placement détenus en direct :

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsqu'un actif immobilier présente une valeur nette comptable minorée de 20% supérieure à sa valeur d'expertise. Toutefois, la minoration de 20% ne s'applique pas aux biens pour lesquels une cession à court ou moyen terme est envisagée.

La PDD est égale à la différence entre la valeur nette comptable et le maximum de la valeur de rendement ou de la valeur d'expertise du bien.

Sociétés civiles immobilières de placement :

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsque la valeur de la part de la SCI est inférieure au prix d'achat de la part sociale minoré de 20%.

La SCI est valorisée ainsi : montant de la situation nette de la SCI plus valeur d'expertise des immeubles moins valeur nette comptable des immeubles.

La PDD est égale à la différence entre le prix d'achat des titres et l'estimation des parts sociales ci-dessus.

Biens immobiliers d'exploitation :

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsque pour un actif immobilier, il est survenu un événement de nature à déprécier le bien (dégradation physique ou de l'environnement du bien).

Dans cette situation, la PDD est égale à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur d'expertise du bien.

Dans les autres cas, la valeur nette comptable est supposée égale à la valeur d'usage. Il n'est donc pas constaté de PDD.

Sociétés civiles immobilières d'exploitation :

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsque la valeur de la part de la SCI d'exploitation est inférieure au prix d'achat de la part sociale.

La SCI est valorisée ainsi : montant de la situation nette de la SCI plus valeur d'usage des immeubles (supposée égale à la valeur nette comptable sauf pour des biens qui auraient subi une dégradation physique ou de leur environnement) moins valeur nette comptable des immeubles.

La PDD est égale à la différence entre le prix d'achat des titres et l'estimation des parts sociales ci-dessus.

Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Dans le cadre de la réassurance, les engagements des affaires acceptées peuvent être représentés par les réassureurs en dépôts espèces.

Dans ce cas, la cédante alloue un intérêt annuel calculé à partir de la date de versement de ce dépôt.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou de revient (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition).

Ils sont amortis selon les durées et les modes suivants :

	Durée	Mode
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Autre matériel	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	Linéaire
Enseigne et store	8 à 10 ans	Linéaire
Autre agencement et installation	5 à 20 ans	Linéaire

Comptes de banque

Les comptes de banque sont inscrits au bilan pour leur solde en date d'opération.

Les soldes débiteurs sont portés à l'actif au poste « Comptes Courants et Caisse ».

Les soldes créditeurs figurent au passif au poste « Dettes envers les établissements de crédit ».

Comptes de régularisation Actif

Frais d'acquisition reportés

Conformément aux dispositions de l'article 151-1 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015, la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice est inscrite à l'actif.

3.1.b Passif

Capitaux propres

Réserve de capitalisation

Depuis le 1er janvier 2016, les sociétés d'assurance non vie ne sont plus concernées par cette réserve.

Subventions d'investissement

Néant.

Provisions techniques

Ces provisions sont calculées avant déduction de la part à la charge des réassureurs, qui figure à l'actif du bilan.

Provisions pour primes non acquises

Prévues par l'article R343-7 du Code des Assurances, ces provisions constatent la part de primes émises se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisations.

Conformément aux dispositions de l'article 143-5 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015, elles sont calculées contrat par contrat, prorata temporis sur 365 jours.

Les frais d'acquisition relatifs à ces primes non acquises sont inscrits à l'actif au poste « Frais d'acquisition reportés ».

Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer sont prévues à l'article R343-7 du Code des Assurances et représentent l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût futur de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture, déclarés ou non, ainsi que des frais de gestion correspondants.

Tous les sinistres déclarés sont évalués dossier par dossier.

Les sinistres survenus mais non encore déclarés à la date de l'inventaire sont estimés à partir de méthodes statistiques.

L'évolution du coût des sinistres déclarés au cours d'exercices antérieurs est prise en compte dans la charge des sinistres de l'exercice selon la maille exercice de survenance.

Les provisions intègrent une estimation de dossiers « Sécheresse ». En raison de la nature même de ces dossiers et notamment de l'état de catastrophe naturelle à obtenir pour verser une indemnisation, il est difficile d'estimer précisément notre engagement.

La sécheresse 2022 a été estimée sur la base de modélisations avec prise en compte d'un taux de prudence. Ainsi, une provision pour les dossiers sécheresses 2022 a été enregistrée pour un montant de 14 049 K€ pour la survenance 2021 et 95 721 K€ pour la survenance 2022.

La prévision des recours à encaisser s'appuie sur une analyse des cadences de réceptions de fonds et une estimation des taux de recours à l'ultime.

Les frais de gestion provisionnés sont estimés par application de la méthode dite de New-York recommandée par l'ACPR. Ainsi, pour leur calcul, il est appliqué aux provisions pour sinistres et aux prévisions de recours à l'inventaire un taux de frais de gestion. Celui-ci est déterminé en rapportant les frais de gestion sinistres aux paiements et aux recours encaissés. Il est ensuite corrigé d'un coefficient d'abattement afin d'éliminer les frais liés à l'ouverture des dossiers portant sur les IBNR.

Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes

Sans objet.

Provision pour égalisation

Prévue à l'article R343-7 du Code des Assurances, cette provision est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels (catastrophes naturelles et autres éléments naturels).

Autres provisions techniques

Provisions mathématiques des rentes

Conformément aux dispositions de l'article R343-7 du Code des Assurances et à l'article 143.2 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015, ces provisions représentent la valeur actuelle des engagements de l'entité en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Les provisions sont calculées selon une méthode déterministe, à partir de la table de mortalité TD 88-90 avec un taux d'actualisation de 60% du TME (taux moyen sur les 24 mois précédents la clôture) majoré de 10 point de base et plafonné à 3,5%. Au 31/12/2022, ce calcul aboutit à 0,63%.

Pour les rentes dites « Hors Loi de 1974 », pour lesquelles les majorations restent à la charge de l'entité, un taux de majoration de 2.00% est également appliqué.

Le montant obtenu est majoré d'un taux de frais au titre des frais futurs de gestion. Ce taux de frais correspond aux frais de gestion spécifiques au service des rentes projetés suivant la durée du portefeuille des rentes. Les frais de gestion futurs projetés sont actualisés au même taux sans hypothèse d'inflation future.

Provision pour risques en cours

Conformément aux dispositions de l'article R343-7 du Code des Assurances, cette provision est destinée à couvrir l'excédent de la charge estimée des sinistres (augmentée des frais d'acquisition

et d'administration) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs à des contrats conclus avant cette date, par rapport aux provisions pour primes non acquises relatives à ces mêmes contrats.

Le calcul est effectué par catégorie ministère.

Lorsque le rapport Sinistres (y compris frais) / Primes excède 100% pour l'exercice, une provision pour risques en cours est calculée en appliquant la part du taux qui excède 100% au montant de la provision pour primes non acquises correspondante.

Provision pour risque d'exigibilité

Conformément aux dispositions de l'article R343-5 du Code des Assurances, une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R343-10 du même référentiel, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

La dotation est constituée :

- Pour le tiers du montant de la moins-value latente nette globale constatée, lorsque l'entreprise, avant dotation à la provision pour risque d'exigibilité, satisfait à la représentation de ses engagements réglementés et à la couverture de l'exigence minimale de marge de solvabilité ;
- Pour l'intégralité du montant de la moins-value dans les autres cas.

Le cours de référence pour le calcul des plus ou moins-values latentes correspond au cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date.

L'article R343-6 du Code des Assurances permet l'étalement de la dotation à la provision pour risque d'exigibilité sur un maximum de 8 ans.

Cette durée correspondant peu à la durée du passif de l'entité, le principe d'étalement par tiers a été conservé.

Provisions réglementées

Aucune provision réglementée n'est dotée.

Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques

Dans le cadre de la réassurance, les engagements des affaires cédées peuvent être représentés par les réassureurs en dépôts espèces. Dans ce cas, la cédante alloue un intérêt annuel calculé à partir de la date de versement de ce dépôt.

3.2 Postes du compte de résultat

Primes

Les primes acquises correspondent aux primes émises hors taxes, nettes d'annulations, et corrigées de la variation des primes à émettre, nettes d'annulations.

Les primes à émettre et les primes à annuler sont destinées à faire face aux émissions et annulations de primes intervenues après la clôture de l'exercice, et concernant les exercices N et antérieurs. Elles sont évaluées statistiquement sur la base de l'historique des émissions et des annulations, à partir de méthodologies déterministes.

Allocation des produits de placement

Une quote-part du résultat net de la gestion des placements est transférée au compte de résultat technique au prorata de la part des provisions techniques, nettes de réassurance, dans le total représenté par les capitaux propres, les provisions et les provisions techniques.

Sinistres

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice de leur survenance.

Les prestations et frais payés, nets de recours encaissés, comprennent les règlements effectués au cours de l'exercice et les frais généraux nécessaires à la gestion des sinistres.

Règles d'imputation des charges par destination

Les frais généraux sont ventilés par destination selon les principes suivants :

- Les charges qui concernent une seule destination sont imputées directement ;
- Les charges qui concernent plusieurs destinations sont imputées sur la base de clefs de répartition basées sur des critères quantitatifs, appropriés et contrôlables ;
- Les charges qui ne sont imputables à une destination ni directement, ni par l'application d'une clef de répartition, sont imputées au poste « Autres charges techniques ».

Les frais généraux sont constitués de :

- Charges directes ;
- Frais facturés par le groupement de fait constitué entre MATMUT, Inter Mutuelles Entreprises, MATMUT Vie, MATMUT Protection Juridique, Matmut & Co, MATMUT Mutualité, Mutuelle Ociane MATMUT, CARDIF IARD, SGAM Matmut, MATMUT Patrimoine et AMF Sam.

Ce groupement met à disposition de ses membres des moyens matériels et humains en matière de :

- Services support (notamment relevant des Directions Comptabilité /Finances, Ressources Humaines et Relations Sociales, Informatique, Moyens Généraux et Immeubles) ;
- Services métiers (gestion des sinistres et administration des contrats, ...).

Les frais sont répartis entre les membres du groupement sur la base d'unités d'œuvre représentatives de l'activité correspondante. Ces modalités de répartition ont été validées par la Direction de la Législation Fiscale en juillet 2007.

Frais d'acquisition et d'administration

Les frais d'acquisition représentent les frais de fonctionnement des services de production. Ils sont présentés nets de frais d'acquisition reportés (inscrits à l'actif au poste « Comptes de Régularisation »).

Les frais d'administration englobent les frais de fonctionnement des services chargés de la surveillance du portefeuille, de la réassurance, ainsi que le coût de recouvrement des cotisations et les frais de contentieux liés.

Réassurance

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités en vigueur.

Produits des placements

Les revenus des placements comprennent les intérêts et les loyers de l'exercice (y compris les chargements nets effectués au titre de la prime / décote), ainsi que les dividendes perçus au cours de l'exercice.

La fraction correspondant aux intérêts et loyers courus est inscrite pour contrepartie à l'Actif en « Compte de Régularisation ».

Les plus ou moins-values provenant de la réalisation des valeurs mobilières sont déterminées selon la méthode Premier Entré – Premier Sorti (FIFO). Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation.

3.3 Engagements hors bilan

L'entité a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur.

Les titres reçus en nantissement des réassureurs sont notamment inscrits en engagements hors bilan pour leur valeur au cours de bourse à la date de clôture de l'exercice.

3 - 4. Dérogation aux principes généraux

Néant.

4- Comparabilité des comptes

4 - 1. Changements de méthode

Néant.

4 - 2. Changements de présentation des comptes

Néant.

4 - 3. Changements d'estimation, de modalités d'application ou d'options fiscales

Néant.

Informations sur les postes du bilan

Chiffres en milliers d'euros

1 - 1 Mouvements ayant affecté divers éléments de l'actif

1 - 1a. Actifs incorporels

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement					
Dépôts de marques	39	6		0	45
Droit au bail	13 198		138	0	13 061
Fonds de commerce	27 823			0	27 823
Logiciels	13 509	1 843		859	16 211
Avances et acomptes sur logiciels	1 181	314		-976	519
Autres immobilisations					
TOTAL	55 750	2 163	138	-117	57 658
Amortissements	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions pour sorties d'éléments d'actif	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement					
Dépôts de marques	33	2		0	35
Droit au bail					
Fonds de commerce					
Logiciels	6 103	2 846		0	8 950
Autres immobilisations					
TOTAL	6 136	2 848	0	0	8 984
Dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Frais établissement					
Dépôts de marques					
Droit au bail	11 543	386	134	0	11 795
Fonds de commerce					
Logiciels					
Avances et acomptes sur logiciels					
Autres immobilisations					
TOTAL	11 543	386	134	0	11 795
Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice			
Frais établissement					
Dépôts de marques	6	10			
Droit au bail	1 656	1 265			
Fonds de commerce	27 823	27 823			
Logiciels	7 406	7 261			
Avances et acomptes sur logiciels	1 181	519			
Autres immobilisations					
TOTAL	38 071	36 879			

1 - 1b. Terrains et constructions

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Terrains bâtis	35 985	-	5 907	0	30 078
Constructions achevées	500 210	297	54 380	362	446 489
Constructions en cours	4 045	1 839	-	(207)	5 677
Parts de SCI non cotées	68 182	18 986	-	-	87 168
TOTAL	608 421	21 122	60 286	155	569 412

Amortissements	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions pour sorties d'éléments d'actif	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Constructions achevées	203 372	17 060	12 219	0	208 213
TOTAL	203 372	17 060	12 219	0	208 213

Dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Terrains bâtis	136	-	8	-	128
Constructions achevées	1 266	-	653	0	613
Constructions en cours	-	-	-	-	-
Parts de SCI non cotées	17 214	431	-	(0)	17 645
TOTAL	18 616	431	661	(0)	18 386

Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Terrains bâtis	35 849	29 950
Constructions achevées	295 572	237 663
Constructions en cours	4 045	5 677
Parts de SCI non cotées	50 968	69 523
TOTAL	386 433	342 813

1 - 1c. Titres de propriété sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	202 285	1 526	-	-	203 811
Matmut Patrimoine	55	1 500			1 555
Matmut Vie	45 923	26			45 949
Inter Mutuelles Entreprises	18 656	-			18 656
Matmut Protection Juridique	7 353	-			7 353
Matmut & Co.	71 173	-			71 173
Matmut Location Véhicules	5 050	-			5 050
Matmut Private Equity	25 850	-			25 850
Matmut Immobilier	28 225	-			28 225
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	162 730	48 985	27 172	0	184 543
Cardif IARD	101 813	17 679			119 493
Inter Mutuelles Assistance	32 465	31 305			63 770
Matmut Développement	1 279	-			1 279
OFI Holding	27 172	-	27 172		-
TOTAL	365 015	50 511	27 172	0	388 354

Dépréciations	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	-	-	-	-	-
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	202 285	203 811
Matmut Patrimoine	55	1 555
Matmut Vie	45 923	45 949
Inter Mutuelles Entreprises	18 656	18 656
Matmut Protection Juridique	7 353	7 353
Matmut & Co.	71 173	71 173
Matmut Location Véhicules	5 050	5 050
Matmut Private Equity	25 850	25 850
Matmut Immobilier	28 225	28 225
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	162 730	184 543
Cardif IARD	101 813	119 493
Inter Mutuelles Assistance	32 465	63 770
Matmut Développement	1 279	1 279
OFI Holding	27 172	-
TOTAL	365 015	388 354

1 - 1d. Bons, obligations et créances de toutes natures sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	-	-	-	7 500	7 500
Matmut Protection Juridique				7 500	7 500
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	493	-	-	-	493
Sgam Matmut	493				493
TOTAL	493	-	-	7 500	7 993

Dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	-	-	-	-	-
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	-	7 500
Matmut Protection Juridique	-	7 500
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	493	493
Sgam Matmut	493	493
TOTAL	493	7 993

1 - 2 Placements autres que ceux visés au 1 - 1

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
1. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	61 850	62 589
2. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 3.)	564 263	357 023
3. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	244 151	504 941
4. Obligations et autres titres à revenu fixe	1 705 786	1 773 269
5. Prêts	4 275	5 127
6. Dépôts et cautionnement en espèces et autres placements	543	458
7. Actifs représentatifs des contrats en unités de compte		
TOTAL	2 580 867	2 703 407

Dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
1. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	8 792	26	1 105	7 714
2. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 3.)	69	248	0	318
3. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe				
4. Obligations et autres titres à revenu fixe	10 365	2 577	31	12 910
5. Prêts	-	-	-	-
6. Dépôts et cautionnement en espèces et autres placements	-	-	-	-
7. Actifs représentatifs des contrats en unités de compte				
TOTAL	19 226	2 851	1 136	20 942

Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
1. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	53 057	54 875
2. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 3.)	564 193	356 705
3. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	244 151	504 941
4. Obligations et autres titres à revenu fixe	1 695 422	1 760 359
5. Prêts	4 275	5 127
6. Dépôts et cautionnement en espèces et autres placements	543	458
7. Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	-	-
TOTAL	2 561 641	2 682 465

1 - 3 Instruments financiers à terme

	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Stratégie de rendement	5	-
TOTAL	5	-

1 - 4 Etat récapitulatif de l'ensemble des placements et instruments financiers à terme inscrits au bilan

NATURE DES PLACEMENTS	2022			2021		
	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
I - Placements et Instruments Financiers à Terme (IFT) (Détails des postes 3 et 4 de l'actif et des IFT)						
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	569 412	342 813	542 013	608 421	386 433	565 986
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	451 436	443 722	676 062	427 358	418 566	670 673
3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées au 4)	357 023	356 705	362 326	564 263	564 193	675 727
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	504 941	504 941	507 763	244 151	244 151	262 404
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	1 780 769	1 769 083	1 499 323	1 705 786	1 702 776	1 787 078
6 Prêts hypothécaires						
7 Autres prêts et effets assimilés (dont prêts d'actions)	5 127	5 127	5 127	4 275	4 275	4 275
8 Dépôts auprès des entreprises cédantes	458	458	458	543	543	543
9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèce, et autres placements	-	-	-	-	-	-
10 Actifs représentatifs de contrats en unités de compte						
- Placements immobiliers	-	-	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-	-	-
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
11 Autres instruments financiers à terme	-	-	-	518	5	-
12 Prêts d'actions	0	0	0	0	0	0
13 Total des lignes 1 à 12	3 669 166	3 422 850	3 593 071	3 555 314	3 320 941	3 966 686
a) dont :						
Placements évalués selon l'article R.343-9 et IFT rattachés	1 517 750	1 520 056	1 289 818	1 382 024	1 389 379	1 455 936
Placements évalués selon l'article R.343-10 et IFT rattachés	2 151 416	1 902 795	2 303 254	2 173 289	1 931 562	2 510 749
Placements évalués selon l'article R.343-13 et IFT rattachés	-	-	-	-	-	-
Placements évalués selon l'article R.343-11	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-
b) dont :						
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	3 662 568	3 416 253	3 585 527	3 548 966	3 315 106	3 959 649
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	-	-	-	-	-	-
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	1 470	1 470	2 418	1 555	1 555	2 762
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	-	-	-	-	-	-
Autres affectations ou sans affectation	5 127	5 127	5 127	4 792	4 279	4 275
c) dont :						
Placements et IFT dans l'OCDE	3 669 166	3 422 850	3 593 071	3 555 314	3 320 941	3 966 686
Placements et IFT hors OCDE	-	-	-	-	-	-
II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les IFT et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	29 181	29 181	29 181	28 159	28 159	28 159
III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance						

Correspondance entre le bilan et l'état récapitulatif des placements :

	2022	2021
BILAN / Placements en valeur nette (lignes 3 et 4)	3 421 626	3 313 582
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	13 073	18 959
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	(11 849)	(11 605)
Autres instruments financiers	-	5
ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS / Placements en valeur nette	3 422 850	3 320 941

Informations relatives aux terrains et constructions :

	2022	2021
Immeubles d'exploitation		
Immeubles (droits réels)	163 097	223 168
Parts de sociétés immobilières non cotées	38 509	19 523
Parts de sociétés foncières non cotées		
Total immeubles d'exploitation	201 606	242 691
Immeubles de placement		
Immeubles (droits réels)	110 194	112 297
Parts de sociétés immobilières non cotées	31 014	31 444
Parts de sociétés foncières non cotées		
Total immeubles de placement	141 208	143 741
TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS	342 813	386 433
Dont :		
Acomptes relatifs aux immeubles d'exploitation	743	232
Acomptes relatifs aux immeubles de placement	4 934	3 813
Total des acomptes inclus dans les placements immobiliers	5 677	4 045

1 - 5 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

CRÉANCES AU 31/12/2022	Total au bilan	Part à - d'1 an	Part de 1 à 5 ans	Part à + de 5 ans
Primes restant à émettre	1 364	1 364		
Autres créances d'opérations d'assurance directe	65 907	65 907		
Créances nées d'opérations de réassurance	75 500	75 500		
Autres créances	251 725	126 511	125 213	
TOTAL	394 496	269 282	125 213	
31/12/2021	298 593	235 611	62 982	

DETTES AU 31/12/2022	Total au bilan	Part à - d'1 an	Part de 1 à 5 ans	Part à + de 5 ans
Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires	27 032	27 032		
Autres dettes	202 230	201 120	1 110	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-		
Dettes nées d'opérations de réassurance	576	576		
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)				
Dettes envers des établissements de crédit	36 300	36 300		
Autres dettes	165 355	164 245	1 110	
TOTAL	229 262	228 152	1 110	
31/12/2021	198 288	197 216	1 072	

1 - 6 Informations relatives aux filiales et participations

Liste des Filiales et participations

Filiales

NOM et adresse du Siège Social	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Total Capitaux Propres	Quote-part du capital détenue	Titres Bruts	Provisions	VNC	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Résultat	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Matmut Vie SA - 66, Rue de Sotteville 76100 ROUEN (Exercice 2022)	26 100	87 342	113 442	99,99%	45 949		45 949		5 046	
Inter Mutuelles Entreprises SA - 66, Rue de Sotteville 76100 ROUEN (Exercice 2022)	22 763	44 765	67 528	60,00%	18 656		18 656		-2 554	2 131
Matmut Protection Juridique SA - 66, Rue de Sotteville 76100 ROUEN (Exercice 2022)	7 500	42 300	49 800	96,00%	7 353		7 353	0	7 605	7 210
Matmut & Co - 66 rue de Sotteville 76100 Rouen (Exercice 2022)	66 015	21 022	87 038	100,00%	71 173		71 173		1 423	2 176
Matmut Locations Véhicules SA - 66, Rue de Sotteville 76100 ROUEN (Exercice 2022)	5 050	5 801	10 851	100,00%	5 050		5 050		383	485
Matmut Patrimoine - 66 rue de Sotteville 76100 Rouen (Exercice 2022)	1 550	-17	1 533	100,00%	1 555		1 555		-5	
Matmut Private Equity (MPE) - 49 bis, rue Renaudel 76100 ROUEN (Exercice 2022)	35 090	5 211	40 301	73,67%	25 850		25 850		882	
Matmut Immobilier - 66, Rue de Sotteville 76100 ROUEN (Exercice 2022)	28 225	-7 651	20 574	100,00%	28 225		28 225		284	
MATMUT Développement SAS - 66, Rue de Sotteville 76100 ROUEN (Exercice 2022)	1 000	698	1 698	100,00%	1 279		1 279		-194	
MATMUT INNOVATION SAS - 66, Rue de Sotteville 76100 ROUEN (Exercice 2021)	4 000	2 621	3 578	100,00%	3 880		3 880		958	
AV INVEST A - 6, rue Yves Toudic 75010 PARIS (Exercice 2021)	50	5 516	5 566	59,52%	30		30		5 545	0
GIE MATMUT SERVICES - 66 Rue de Sotteville 76100 Rouen (Exercice 2022)	100	0	100	67,00%	67		67		0	
	197 444	207 608	402 009		209 067	0	209 067	0	19 372	12 001

Participations

NOM et adresse du Siège Social	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Total Capitaux Propres	Quote-part du capital détenue	Titres Bruts	Provisions	VNC	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Résultat	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
CARDIF IARD SA - 1 Boulevard Haussmann 75009 PARIS (Exercice 2022)	6 817	91 273	98 090	34,00%	119 493		119 493		-16 198	
INTER MUTUELLES ASSISTANCE SA - 118, Avenue de Paris - B.P. 8000 79033 NIORT Cedex 09 (Exercice 2022)	55 763	183 661	239 423	27,22%	63 770		63 770		2 371	
D' ARVA SA - 245, Rue du Stade - BP 98732 Chauray 79027 Niort Cedex 9 (Exercice 2020)	6 339	13 340	19 679	11,78%	443		443		1 504	
ESFIN SA - 2, Place des Vosges - Immeuble Lafayette - La Défense 5 92400 COURBEVOIE (Exercice 2021)	44 493	5 635	50 128	10,87%	5 489		5 489		-35	
FONCIERE HOSPI GRAND OUEST SAS - 29, Quai François Mitterrand 44000 NANTES (Exercice 2021)	100 079	2 282	102 361	10,00%	10 011		10 011		1	
ICE OPPORTUNITY - 9-11 Rue du docteur Lancereaux 75008 PARIS (Exercice 2021)	12 448	-7 772	4 676	32,97%	4 104	2 562	1 542		79	
OFIVALMO PARTENAIRES - 22, Rue Vernier 75017 PARIS (Exercice 2021)	10 000	9 767	19 767	10,00%	1 033		1 033		787	0
BTW SANTE - 9/10, Rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS (Exercice 2021)	1 304	175	1 479	33,33%	435		435		39 242	0
	237 243	298 361	535 604		204 779	2 562	202 216	0	27 750	0

Liste des entreprises dont Matmut est l'associé indéfiniment responsable :

Dénomination	Siège social	Forme juridique
Société civile de portefeuille MPE	49, Bis rue Pierre Renaudel - 76100 Rouen	SCP
SCI LOCATO	14, Rue Colbert - 56100 Lorient	SCI
SCI Palais de la Mutualité	255, Rue de Vaugirard - 75015 Paris	SCI
GIE Inter Mutuelle Assistance	118, Avenue de Paris - 79000 Niort	GIE
GIE Inter Mutuelle Habitat	118, Avenue de Paris - 79000 Niort	GIE
GIE M'TIO	200, rue Salvador Allende - 79000 Niort	GIE
GIE Gestion de l'Assurance et de la Réassurance des Risques Attentats et Actes de Terrorisme (GAREAT)	1, Rue Jules Lefebvre - 75009 Paris	GIE
GIE Groupement d'Assureurs Français pour l'identification, la recherche et la récupération (ARGOS)	1, Rue Jules Lefebvre - 75009 Paris	GIE
SCI Lancereaux	49, Bis rue Pierre Renaudel - 76100 Rouen	SCI
SCI MPI	49, Bis rue Pierre Renaudel - 76100 Rouen	SCI
NAVIMUT	86, rue Anatole France - 92300 Levallois Perret	GIE
SCI du Palais des Congrès	49, Bis rue Pierre Renaudel - 76100 Rouen	SCI
SCI Galvani	49, Bis rue Pierre Renaudel - 76100 Rouen	SCI
GIE Matmut Services	66, rue de Sotteville - 76100 Rouen	GIE
SCI La Filature	49, Bis rue Pierre Renaudel - 76100 Rouen	SCI

1 - 7 Créances et dettes avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

POSTES DU BILAN		Au 31 décembre 2022		
		Avec les entreprises liées	Avec les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Total
ACTIF				
6	Créances	69 819	68 409	138 228
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe (1)	-	-	-
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-
6c	Autres créances	69 819	68 409	138 228
6d	Capital appelé non versé	-	-	-
PASSIF				
6	Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires	-	-	-
7	Autres dettes	4 626	70	4 696
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
7c	Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-	-
7d	Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
7e	Autres dettes	4 626	70	4 696

POSTES DU BILAN		Au 31 décembre 2021		
		Avec les entreprises liées	Avec les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Total
ACTIF				
6	Créances	52 271	77 785	130 056
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe (1)	-	-	-
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-
6c	Autres créances	52 271	77 785	130 056
6d	Capital appelé non versé	-	-	-
PASSIF				
6	Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires	-	-	-
7	Autres dettes	5 741	-	5 741
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
7c	Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-	-
7d	Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
7e	Autres dettes	5 741	-	5 741

(1) Aucune entreprise n'exerce une activité d'intermédiaire d'assurance.

1 - 8 Passifs subordonnés

Néant.

1 - 9 Composition de l'actionnariat

Sans objet.

1 - 10 Mouvements des fonds propres, ventilation des réserves, réévaluations

	Situation en début d'exercice	Affectation du résultat de l'exercice passé	Autres mouvements de l'exercice	Situation en fin d'exercice
1a Fonds d'établissement ou capital social	200 000			200 000
1b Primes liées au capital social				
1c Ecarts de réévaluation	1 062	-	(16)	1 045
1d Autres réserves	907 395	58		907 453
Dont : Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles	693 923			693 923
<i>Réserve de sécurité</i>	<i>693 923</i>			<i>693 923</i>
Réserves de solvabilité				
Réserves réglementées				
<i>Réserve des plus values nettes long terme</i>				
<i>Réserve pour remboursement d'emprunts pour fonds d'établissement</i>				
<i>Réserve pour fonds de garantie</i>				
<i>Réserve de capitalisation</i>				
<i>Autres réserves réglementées</i>				
Autres réserves	213 472	58		213 530
<i>Réserve spéciale mécénat</i>	<i>2 565</i>	<i>58</i>		<i>2 622</i>
<i>Autres réserves</i>	<i>210 907</i>			<i>210 907</i>
1e Report à nouveau		(18 121)		(18 121)
1f Résultat de l'exercice	(18 063)	18 063	21 795	21 795
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 090 394		21 779	1 112 173
Distribution de dividendes				

L'entreprise n'a procédé à aucune réévaluation au cours de l'exercice.

1 - 11 Actifs incorporels

	Valeur nette 2022	Valeur nette 2021
<i>Hors logiciels</i>		
Frais d'établissement - Valeur nette		
Frais de Recherche & Développement - Valeur nette		
Droits au bail - Valeur nette	1 265	1 656
Fonds de commerce - Valeur nette	27 823	27 823
Autres immobilisations - Valeur nette	10	6

1 - 12 Provision pour risques en cours (incluse dans le poste Autres Provisions techniques)

	Montant 2022	Montant 2021
Provisions pour risque en cours	13 305	2 302

1 - 13 Sinistres et provisions

1 - 13a. Provisions pour sinistres à payer et prévisions de recours

	Montant 2022	Montant 2021
Provisions pour sinistres à payer - Montant brut	2 684 568	2 397 382
Prévisions de recours à encaisser	(202 557)	(161 564)
Provisions pour sinistres à payer - Montant net	2 482 010	2 235 819

1 - 13b. Liquidation des provisions pour sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs

	Montant 2022	Montant 2021
+ Provisions pour sinistres inscrites au bilan d'ouverture	2 100 033	2 086 481
- Prestations payées au cours de l'exercice au titre de sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs	503 249	484 857
- Provisions pour sinistres inscrites au bilan de clôture au titre de sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs	1 630 949	1 599 541
Boni/Mali sur exercices antérieurs	(34 165)	2 083

1 - 13c. Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2018	2019	2020	2021	2022
2020					
[1] Règlements	882 191	925 321	551 066		
[2] Provisions	186 308	324 733	463 476		
Total des sinistres (1+2)	1 068 499	1 250 053	1 014 542		
Primes acquises	1 446 795	1 669 227	1 713 634		
Pourcentage Sinistres / Primes acquises	73,85%	74,89%	59,20%		
2021					
[1] Règlements	921 019	996 482	760 095	654 036	
[2] Provisions	157 329	246 258	255 159	500 492	
Total des sinistres (1+2)	1 078 348	1 242 740	1 015 253	1 154 528	
Primes acquises	1 446 825	1 669 138	1 713 873	1 746 515	
Pourcentage Sinistres / Primes acquises	74,53%	74,45%	59,24%	66,10%	
2022					
[1] Règlements	962 502	1 035 724	808 146	913 532	761 704
[2] Provisions	120 631	204 039	206 949	272 846	705 936
Total des sinistres (1+2)	1 083 133	1 239 762	1 015 095	1 186 378	1 467 640
Primes acquises	1 446 831	1 669 143	1 713 871	1 746 423	1 814 739
Pourcentage Sinistres / Primes acquises	74,86%	74,28%	59,23%	67,93%	80,87%

1 - 14 Informations sur le bilan (Vie)

Sans objet.

1 - 15 Autres informations sur les postes du bilan

1 - 15a. Actifs ayant fait l'objet d'une clause de réserve de propriété

Néant.

1 - 15b. Comptes de régularisation, Produits à recevoir, Charges à payer

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	2022	2021
Intérêts et loyers acquis et non échus	15 444	13 713
Intérêts courus	15 444	13 713
Loyers courus	-	-
Frais d'acquisition reportés	13 737	14 446
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-
Frais d'acquisition des immeubles à répartir	-	-
Autres charges à répartir	-	-
Autres comptes de régularisation - Actif	13 073	18 964
Différence sur prix de remboursement à percevoir	13 073	18 959
Charges constatées d'avance	-	-
Autres comptes de régularisation	-	-
Comptes de régularisation liés aux IFT	-	5
Évaluations techniques de réassurance	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	42 254	47 123

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	2022	2021
Produits à répartir sur plusieurs exercices	-	-
Autres comptes de régularisation - Passif	11 849	11 605
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	11 849	11 605
Report de commissions reçues des réassureurs	-	-
Comptes de régularisation liés aux IFT	-	-
Évaluations techniques de réassurance	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	11 849	11 605

PRODUITS À RECEVOIR RATTACHÉS AUX CRÉANCES	2022	2021
Personnel	-	-
Organismes sociaux	2 395	2 406
Etat	687	262
Groupe et associés	-	-
Débiteurs divers	22 346	18 828
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	25 428	21 496

CHARGES À PAYER RATTACHÉES AUX DETTES	2022	2021
Personnel	54 662	56 667
Organismes sociaux	31 388	28 216
Etat	5 428	5 088
Groupe et associés	-	-
Créditeurs divers	25 352	21 599
TOTAL CHARGES À PAYER	116 830	111 571

1 - 15c. Solde non amorti correspondant à la différence entre le montant initialement reçu et le prix de remboursement des dettes représentées par un titre émis par l'entreprise

Néant.

1 - 15d. Ventilation du poste "Provisions" au passif

	2022	2021
Provisions réglementées		
Provisions réglementées relatives aux immobilisations		
Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actif		
Amortissements dérogatoires		
Plus-values réinvesties		
Autres provisions réglementées		
Provisions pour risques et charges	12 096	11 621
Provisions pour risques		
Provisions pour pensions et obligations similaires		
Provisions pour restructuration		
Provisions pour impôts		
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		
Autres provisions pour charges	12 096	11 621
Congés anniversaire	9 170	10 199
Contentieux	2 925	1 422
Autres		

La provision pour congés anniversaire est déterminée (charges comprises) selon les hypothèses suivantes :

	2022	2021
Table de mortalité 1	TH 00-02	TH 00-02
Table de mortalité 2	TF 00-02	TF 00-02
Taux d'actualisation	3,65%	0,85%
Taux de turnover avant 50 ans - Provisions pour congés anniversaire	5,74%	4,31%
Taux de turnover après 50 ans - Provisions pour congés anniversaire	1,81%	1,47%
Taux de revalorisation des salaires	3,00%	1,50%

Cette provision correspond aux droits acquis par les salariés présents lors de leur 10ème, 20ème, et 30ème année d'ancienneté au sein de l'entreprise, soit respectivement 5, 10, et 15 jours de congés payés supplémentaires l'année de l'anniversaire.

1 - 15e. Opérations en devises

Néant.

1 - 16 Précisions sur les engagements hors bilan

	TOTAL	Dont à l'égard des :		
		Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation
2 Engagements donnés	158 353	3 163		107 702
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés	12 010	-	-	7 000 (3)
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-	-	-
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	146 343	3 163 (1)	-	100 702 (4)
2d Autres engagements donnés	-	-	-	-
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-	-
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-	-	-

Notes:

1) A l'égard des dirigeants :

L'engagement de retraite externalisé pour les dirigeants auprès d'ARIAL et de PREDICA est évalué à 12 654 K€. En revanche, les actifs placés par ces organismes sont estimés à 9 492 K€. L'insuffisance constatée de 2 551 K€ majorée d'une contribution de 23% soit une somme totale de 3 162 K€ est inscrite en engagements hors bilan.

2) A l'égard des entreprises liées :

Néant.

3) A l'égard des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation :

- Avals, cautions et garanties données

a) En date du 19 octobre 2009, MATMUT s'est engagée à :

- Conserver la participation détenue indirectement dans OFI Asset Management et à consulter, pour autorisation préalable, les autorités bancaires en cas de projet de cession ou de réduction de cette participation tant que cette société sera actionnaire d'OFI Investment Solution;

- Exercer, via OFI Asset Management, une surveillance sur la gestion d'OFI Investment Solution, afin que cet établissement soit toujours en mesure de respecter les obligations imposées par la réglementation bancaire en vigueur;

- Fournir éventuellement, dans le cadre de l'article L.511-42 du code monétaire et financier, à OFI Asset Management le soutien financier nécessaire afin que cet établissement soit en mesure d'apporter à OFI Investment Solution les moyens lui permettant de respecter l'ensemble de ses obligations légales et réglementaires.

b) Dans le cadre de la SGAM MATMUT, MATMUT a un engagement en cas de mise en œuvre de la solidarité financière au bénéfice d'une autre entreprise affiliée.

Le versement d'une aide jusqu'à un montant de 7 000 K€ est assuré exclusivement par Matmut, indépendamment de l'évolution des SCR des affiliés et/ou de l'entrée dans la SGAM Matmut de nouveaux membres. Elle se justifie par la différence de taille avec les autres affiliés en termes de fonds propres.

Le solde de l'aide est ensuite réparti entre tous les affiliés (y compris Matmut) au prorata des fonds propres prudentiels éligibles de chacun au-delà du minimum de capital limite dont doit disposer chaque affilié pour mener à bien son plan stratégique.

Si l'entreprise affiliée bénéficiaire après application des mécanismes décrits ci-dessus ne respecte pas ses exigences réglementaires, l'ensemble des autres affiliés pourra être appelé par le conseil d'administration à contribuer au mécanisme de solidarité financière de la SGAM et dans la limite du respect de leurs propres exigences réglementaires.

- Autres valeurs détenues pour comptes de tiers

Néant.

4) Autres :

Matmut en sa qualité d'actionnaire de SOCRAM Banque a donné à cette entité son accord pour apporter en cas de besoin un soutien financier. Ainsi en situation de crise temporaire de liquidité sur les marchés financiers générant un besoin urgent de trésorerie, SOCRAM Banque pourrait demander à Matmut de lui verser des fonds pour un montant ne pouvant excéder toutefois sa quote-part dans le capital social, soit 12 375 K€.

MATMUT s'est porté caution de MFPASS vis-à-vis d'une part, du Crédit Coopératif au titre d'un contrat de crédit dans la limite de 510 K€ et d'autre part, de Dexia Crédit Local au titre d'un contrat de prêt dans la limite de 4 500 K€.

Dans le cadre des acceptations en réassurance, MATMUT a nanti des valeurs à hauteur de 1 960 K€ au profit de l'UNPMF.

MATMUT a donné l'autorisation à la garantie à première demande au bénéfice de HYATT pour la SAS PDC 2 pour un montant de 2 000 K€.

L'engagement de retraite (IFC) externalisé auprès de MUTEX est évalué à 40 565 K€. En revanche, les actifs placés par cet organisme sont estimés à 14 422 K€. L'insuffisance constatée d'un montant de 26 143 K€ est inscrite en engagements hors bilan.

Un partenariat entre BNP Paribas Cardif et Matmut a été conclu pour une durée initiale de dix ans renouvelable. A l'issue de cette période, le groupe BNP Paribas Cardif peut exercer une option d'achat des titres Cardif Iard détenus par Matmut pour un montant minimal de 80 000 K€. Dans ce cas, Matmut aura l'obligation de céder ses titres.

Le 15/12/2022, Matmut (souscripteur) et IMA SA (émetteur) ont signé un contrat de souscription pour l'émission de titres subordonnés Tier 2 à échéance 31/01/2023 pour un montant de 10 351 K€.

Une deuxième tranche sera activée à la fin du deuxième semestre 2023 pour un montant de 10 351 K€.

5) Information sur les engagements reçus :

Dans le cadre de son affiliation à la SGAM MATMUT, MATMUT a un engagement en cas de mise en œuvre de la solidarité financière à son bénéfice.

Le bénéfice du mécanisme de solidarité financière sera sollicité dès que le ratio de couverture sur base de son SCR devient inférieur au seuil de 110 %. L'aide demandée doit permettre à l'affilié bénéficiaire de retrouver un ratio fonds propres éligibles sur Capital Limite supérieur à 100 % et ainsi d'atteindre un ratio de solvabilité suffisant pour qu'elle puisse poursuivre son activité.

Un partenariat entre BNP Paribas Cardif et Matmut a été conclu pour une durée initiale de dix ans renouvelable. A l'issue de cette période, le groupe BNP Paribas Cardif a la possibilité d'acquérir les titres Cardif IARD détenus par Matmut pour un montant minimal 80 000 K€. Par ailleurs en cas de non renouvellement du contrat de distribution avec le réseau BNPP, Matmut dispose d'une option de vente de ses titres pour le même montant.

En date du 09/12/2020, MATMUT et MATMUT PATRIMOINE ont signé une convention d'abandon de compte courant de 500 K€ avec une clause de complet remboursement de la créance abandonnée par MATMUT selon un critère de retour à meilleure fortune soit dès lors que les capitaux propres de MATMUT PATRIMOINE s'élèveront à un montant au moins égal à 1,5 fois son capital social.

Le 20 décembre 2021, MATMUT et MATMUT Patrimoine ont signé une deuxième convention d'abandon de créance en compte courant pour 1 170 K€ pour une durée indéterminée avec une clause de remboursement identique à la convention signée le 09/12/2020.

Informations sur les postes du compte de résultat

Chiffres en milliers d'euros

2 - 1 Ventilation des produits et des charges de placements

2022	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL
Revenus des participations	13 946	-	13 946
Revenus des placements immobiliers		26 965	26 965
Revenus des autres placements	167	47 069	47 235
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)			
TOTAL	14 113	74 034	88 147
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios...)	0	6 401	6 401
<u>Pour mémoire :</u>			
Autres produits des placements		155 371	155 371
Autres charges des placements	-	46 430	46 430

2021	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL
Revenus des participations	2 050	-	2 050
Revenus des placements immobiliers		27 182	27 182
Revenus des autres placements	59	58 645	58 704
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)			
TOTAL	2 109	85 828	87 937
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios...)	24	9	33
<u>Pour mémoire :</u>			
Autres produits des placements		37 491	37 491
Autres charges des placements	1 170	28 027	29 197

2 - 2 Ventilation de l'ensemble des produits et charges des opérations techniques par catégorie ministérielle

Exercice clos

2022	Dommages corporels (contrats individuels)	Dommages corporels (contrats collectifs)	Automobile (responsabilité civile)	Automobile (dommages)	Automobile Total
	Cat. 20	Cat. 21	Cat. 22	Cat. 23	Cat. 22-23
[1] Primes acquises	104 705	499	357 580	675 952	1 033 531
Primes	104 721	500	356 473	674 866	1 031 339
Variation des primes non acquises	16	1	(1 107)	(1 086)	(2 193)
[2] Charges des sinistres	28 967	30	384 361	692 198	1 076 559
Sinistres et frais payés	27 052	0	337 045	636 638	973 683
Charge de la provision pour égalisation	-	-	-	-	-
Charges des provisions pour prestations et diverses	1 915	30	47 316	55 560	102 876
[A] SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	75 738	469	(26 781)	(16 246)	(43 027)
[5] Frais d'acquisition	15 275	65	45 435	85 893	131 327
[6] Autres charges de gestion nettes	20 025	45	13 021	11 961	24 982
[B] CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	35 300	110	58 456	97 854	156 310
[7] Produits des placements	4 356	1	80 996	11 356	92 352
[8] Participation aux résultats	-	-	-	-	-
[C] SOLDE FINANCIER (7-8)	4 356	1	80 996	11 356	92 352
Part des réassureurs dans les primes acquises	518	1	2 998	7 654	10 653
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	-	1 016	16 843	17 859
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	3 480	28 654	32 134
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	75	421	496
[D] SOLDE DE RÉASSURANCE	(518)	(1)	1 574	38 264	39 837
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	44 276	360	(2 667)	(64 480)	(67 147)
HORS COMPTE :					
Provisions pour PNA et REC (clôture)	7 016	0	17 214	38 026	55 240
Provisions pour PNA et REC (ouverture)	7 000	(0)	18 321	39 112	57 433
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	76 689	38	1 283 696	215 705	1 499 401
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	74 774	9	1 221 600	164 605	1 386 205
Autres provisions techniques (clôture)	-	-	304 746	4 717	309 463
Autres provisions techniques (ouverture)	-	-	319 527	257	319 784

2022	Domages aux biens des particuliers	Domages aux biens professionnels	Domages aux biens agricoles	Dom. Aux biens Récapitulat.	Catastrophes naturelles	Responsabilité civile générale
	Cat. 24	Cat. 25	Cat. 26	Cat. 24-26	Cat. 27	Cat. 28
[1] Primes acquises	399 376	5 939	-	405 315	41 701	332
Primes	399 933	5 936	-	405 869	41 736	339
Variation des primes non acquises	557	(3)	-	554	36	7
[2] Charges des sinistres	396 278	(6 799)	-	389 479	126 503	(282)
Sinistres et frais payés	332 594	1 534	-	334 128	46 571	5 879
Charge de la provision pour égalisation	-	-	-	-	-	-
Charges des provisions pour prestations et diverses	63 684	(8 333)	-	55 351	79 932	(6 160)
[A] SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	3 098	12 738	-	15 836	(84 802)	614
[5] Frais d'acquisition	53 273	776	-	54 049	5 524	45
[6] Autres charges de gestion nettes	32 730	538	-	33 268	3 072	27
[B] CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	86 004	1 314	-	87 318	8 595	72
[7] Produits des placements	19 418	1 393	-	20 811	9 020	3 063
[8] Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-
[C] SOLDE FINANCIER (7-8)	19 418	1 393	-	20 811	9 020	3 063
Part des réassureurs dans les primes acquises	13 230	185	-	13 415	26 555	2
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	27 197	(416)	-	26 781	21 687	3 808
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	33 225	(6 228)	-	26 996	46 226	(4 467)
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	119	5	-	124	1 908	0
[D] SOLDE DE REASSURANCE	47 311	(6 824)	-	40 487	43 265	(661)
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	(16 177)	5 993	-	(10 184)	(41 112)	2 944
HORS COMPTE :						
Provisions pour PNA et REC (clôture)	29 038	27	-	29 064	2 918	169
Provisions pour PNA et REC (ouverture)	28 480	30	-	28 510	2 882	163
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	389 580	19 199	-	408 780	364 386	73 170
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	328 370	27 737	-	356 107	285 956	79 329
Autres provisions techniques (clôture)	13 002	6 221	-	19 223	2 585	2 557
Autres provisions techniques (ouverture)	10 529	6 017	-	16 546	1 084	2 558

2022	Protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Transports	Assurance construction (dommages)
	Cat. 29	Cat. 30	Cat. 31	Cat. 34	Cat. 35
[1] Primes acquises	81 902	141 701	468	3 640	-
Primes	81 800	141 610	480	3 626	-
Variation des primes non acquises	(102)	(91)	12	(14)	-
[2] Charges des sinistres	42 896	110 025	323	2 231	-
Sinistres et frais payés	41 529	105 906	124	1 811	-
Charge de la provision pour égalisation	-	-	-	-	-
Charges des provisions pour prestations et diverses	1 367	4 119	199	420	-
[A] SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	39 006	31 676	145	1 409	-
[5] Frais d'acquisition	8 843	15 637	62	468	-
[6] Autres charges de gestion nettes	928	2 614	41	408	-
[B] CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	9 771	18 251	103	876	-
[7] Produits des placements	2 357	972	16	189	-
[8] Participation aux résultats	-	-	-	-	-
[C] SOLDE FINANCIER (7-8)	2 357	972	16	189	-
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	-	-	67	-
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	1	-	1	-
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	1	-	0	-
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	0	-
[D] SOLDE DE REASSURANCE	-	2	-	(65)	-
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	31 591	14 399	58	656	-
HORS COMPTE :					
Provisions pour PNA et REC (clôture)	5 121	8 039	99	246	-
Provisions pour PNA et REC (ouverture)	5 223	8 130	87	260	-
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	40 274	12 445	313	3 544	-
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	38 907	8 326	114	3 124	-
Autres provisions techniques (clôture)	-	-	-	-	-
Autres provisions techniques (ouverture)	-	-	-	-	-

2022	Assurance construction (responsabilité civile)	Crédit	Caution	Acceptations en réassurance (non-vie)	TOTAL
	Cat. 36	Cat. 37	Cat. 38	Cat. 39	
[1] Primes acquises	-	-	-	862	1 814 657
Primes	-	-	-	862	1 812 882
Variation des primes non acquises	-	-	-	-	(1 775)
[2] Charges des sinistres	-	-	-	151	1 776 881
Sinistres et frais payés	-	-	-	149	1 536 832
Charge de la provision pour égalisation	-	-	-	-	-
Charges des provisions pour prestations et diverses	-	-	-	1	240 049
[A] SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	-	-	-	711	37 776
[5] Frais d'acquisition	-	-	-	-	231 295
[6] Autres charges de gestion nettes	-	-	-	-	85 411
[B] CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	-	-	-	-	316 707
[7] Produits des placements	-	-	-	-	133 138
[8] Participation aux résultats	-	-	-	-	-
[C] SOLDE FINANCIER (7-8)	-	-	-	-	133 138
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	-	-	-	51 210
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	-	-	-	70 136
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	100 891
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-	2 529
[D] SOLDE DE REASSURANCE	-	-	-	-	122 346
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	-	-	-	711	(23 447)
HORS COMPTE :					
Provisions pour PNA et REC (clôture)	-	-	-	-	107 912
Provisions pour PNA et REC (ouverture)	-	-	-	-	109 687
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	-	-	-	2 970	2 482 010
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	-	-	-	2 968	2 235 819
Autres provisions techniques (clôture)	-	-	-	-	333 829
Autres provisions techniques (ouverture)	-	-	-	-	339 972

Exercice précédent

2021	Dommmages corporels (contrats individuels)	Dommmages corporels (contrats collectifs)	Automobile (responsabilité civile)	Automobile (dommmages)	Automobile Total
	Cat. 20	Cat. 21	Cat. 22	Cat. 23	Cat. 22-23
[1] Primes acquises	99 766	493	349 142	653 033	1 002 175
Primes	99 668	494	348 123	651 131	999 254
Variation des primes non acquises	(99)	1	(1 019)	(1 903)	(2 922)
[2] Charges des sinistres	26 280	(24)	331 047	556 984	888 031
Sinistres et frais payés	26 751	0	334 322	557 256	891 579
Charge de la provision pour égalisation	-	-	-	-	-
Charges des provisions pour prestations et diverses	(472)	(24)	(3 276)	(272)	(3 548)
[A] SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	73 487	516	18 095	96 049	114 144
[5] Frais d'acquisition	13 261	64	46 470	86 904	133 374
[6] Autres charges de gestion nettes	19 491	46	13 832	16 618	30 450
[B] CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	32 751	110	60 303	103 522	163 825
[7] Produits des placements	1 919	0	35 472	4 755	40 227
[8] Participation aux résultats	-	-	-	-	-
[C] SOLDE FINANCIER (7-8)	1 919	0	35 472	4 755	40 227
Part des réassureurs dans les primes acquises	517	1	5 461	5 577	11 038
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	-	10 189	1 600	11 789
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	(4 825)	(1 116)	(5 941)
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	56	428	484
[D] SOLDE DE REASSURANCE	(517)	(1)	(41)	(4 665)	(4 706)
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	42 137	406	(6 776)	(7 383)	(14 159)
HORS COMPTE :					
Provisions pour PNA et REC (clôture)	7 000	(0)	18 321	39 112	57 433
Provisions pour PNA et REC (ouverture)	7 098	(2)	19 340	41 015	60 355
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	74 774	9	1 221 600	164 605	1 386 205
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	75 246	33	1 249 885	164 254	1 414 140
Autres provisions techniques (clôture)	-	-	319 527	257	319 784
Autres provisions techniques (ouverture)	-	-	294 517	880	295 397

2021	Dommmages aux biens des particuliers	Dommmages aux biens professionnels	Dommmages aux biens agricoles	Dom. aux biens Récapitulat.	Catastrophes naturelles	Responsabilité civile générale
	Cat. 24	Cat. 25	Cat. 26	Cat. 24-26	Cat. 27	Cat. 28
[1] Primes acquises	379 406	5 628	-	385 034	39 851	318
Primes	378 569	5 645	-	384 214	39 687	326
Variation des primes non acquises	(837)	17	-	(820)	(164)	8
[2] Charges des sinistres	312 197	17 096	-	329 294	60 336	(9 745)
Sinistres et frais payés	271 730	1 499	-	273 229	54 241	1 701
Charge de la provision pour égalisation	-	-	-	-	-	-
Charges des provisions pour prestations et diverses	40 467	15 598	-	56 065	6 094	(11 447)
[A] SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	67 209	(11 469)	-	55 740	(20 484)	10 063
[5] Frais d'acquisition	51 784	733	-	52 517	5 418	43
[6] Autres charges de gestion nettes	32 646	525	-	33 170	3 188	28
[B] CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	84 430	1 257	-	85 687	8 605	71
[7] Produits des placements	7 799	461	-	8 259	3 450	1 504
[8] Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-
[C] SOLDE FINANCIER (7-8)	7 799	461	-	8 259	3 450	1 504
Part des réassureurs dans les primes acquises	15 788	217	-	16 005	24 583	4
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	1 645	6	-	1 651	24 034	96
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	(68)	5	-	(63)	(7 931)	(883)
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	124	5	-	129	411	0
[D] SOLDE DE REASSURANCE	(14 086)	(202)	-	(14 288)	(8 069)	(791)
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	(23 509)	(12 467)	-	(35 976)	(33 709)	10 705
HORS COMPTE :						
Provisions pour PNA et REC (clôture)	28 480	30	-	28 510	2 882	163
Provisions pour PNA et REC (ouverture)	29 317	12	-	29 330	3 046	155
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	328 370	27 737	-	356 107	285 956	79 329
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	287 749	18 156	-	305 905	277 895	84 540
Autres provisions techniques (clôture)	10 529	6 017	-	16 546	1 084	2 558
Autres provisions techniques (ouverture)	10 682	-	-	10 682	3 050	8 794

2021	Protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Transports	Assurance construction (dommages)
	Cat. 29	Cat. 30	Cat. 31	Cat. 34	Cat. 35
[1] Primes acquises	79 826	134 304	436	3 714	-
Primes	79 932	134 263	458	3 695	-
Variation des primes non acquises	106	(42)	22	(19)	-
[2] Charges des sinistres	38 805	93 793	196	1 438	-
Sinistres et frais payés	40 983	91 786	304	2 083	-
Charge de la provision pour égalisation	-	-	-	-	-
Charges des provisions pour prestations et diverses	(2 178)	2 007	(108)	(645)	-
[A] SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	41 021	40 512	240	2 276	-
[5] Frais d'acquisition	9 015	15 433	58	502	-
[6] Autres charges de gestion nettes	1 078	2 731	41	380	-
[B] CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	10 093	18 164	98	882	-
[7] Produits des placements	1 056	362	6	87	-
[8] Participation aux résultats	-	-	-	-	-
[C] SOLDE FINANCIER (7-8)	1 056	362	6	87	-
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	-	-	34	-
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	0	-	9	-
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	0	-	(11)	-
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	0	-
[D] SOLDE DE REASSURANCE	-	1	-	(36)	-
RÉSULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	31 984	22 710	147	1 445	-
HORS COMPTE :					
Provisions pour PNA et REC (clôture)	5 223	8 130	87	260	-
Provisions pour PNA et REC (ouverture)	5 117	8 171	65	279	-
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	38 907	8 326	114	3 124	-
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	41 085	6 319	222	3 769	-
Autres provisions techniques (clôture)	-	-	-	-	-
Autres provisions techniques (ouverture)	-	-	-	-	-

2021	Assurance construction (responsabilité civile)	Crédit	Caution	Acceptations en réassurance (non-vie)	TOTAL
	Cat. 36	Cat. 37	Cat. 38	Cat. 39	
[1] Primes acquises	-	-	-	802	1 746 720
Primes	-	-	-	802	1 742 793
Variation des primes non acquises	-	-	-	-	(3 927)
[2] Charges des sinistres	-	-	-	402	1 428 805
Sinistres et frais payés	-	-	-	234	1 382 892
Charge de la provision pour égalisation	-	-	-	-	-
Charges des provisions pour prestations et diverses	-	-	-	168	45 913
[A] SOLDE DE SOUSCRIPTION (1-2)	-	-	-	400	317 915
[5] Frais d'acquisition	-	-	-	-	229 685
[6] Autres charges de gestion nettes	-	-	-	-	90 602
[B] CHARGES D'ACQUISITION (5+6)	-	-	-	-	320 287
[7] Produits des placements	-	-	-	-	56 870
[8] Participation aux résultats	-	-	-	-	-
[C] SOLDE FINANCIER (7-8)	-	-	-	-	56 870
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	-	-	-	52 182
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	-	-	-	37 579
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	(14 830)
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-	1 025
[D] SOLDE DE REASSURANCE	-	-	-	-	(28 408)
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	-	-	-	400	26 091
HORS COMPTE :					
Provisions pour PNA et REC (clôture)	-	-	-	-	109 687
Provisions pour PNA et REC (ouverture)	-	-	-	-	113 614
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	-	-	-	2 968	2 235 819
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	-	-	-	2 800	2 211 954
Autres provisions techniques (clôture)	-	-	-	-	339 972
Autres provisions techniques (ouverture)	-	-	-	-	317 923

2 - 3 Détail de certains postes du compte de résultat

2 - 3a. Ventilation des charges de personnel

	2022	2021
Salaires	235 813	227 642
Pensions de retraite		
Charges sociales	105 450	100 966
Autres	52 814	48 854
Groupement de moyens	(9 806)	(5 942)
TOTAL	384 272	371 520

2 - 3b. Commissions allouées

	2022	2021
Commissions allouées aux cédantes	298	102
TOTAL	298	102

2 - 3c. Ventilation des primes brutes émises

	2022	2021
France	1 812 882	1 742 793
Espace Economique Européen (hors France)		
Hors Espace Economique Européen		
TOTAL	1 812 882	1 742 793

2 - 3d. Montant des entrées et des sorties de portefeuille

Néant.

2 - 4 Dérogation aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale

Néant

2 - 5 et 2 - 6 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Charge fiscale	2022	2021
Impôt exigible	(4 280)	38 955
Dont : Afférent aux opérations ordinaires :	(4 280)	38 955
<i>Impôt sur les bénéfices</i>	-	-
<i>Crédits d'impôt</i>	(1 181)	-
<i>Charge d'intégration fiscale de l'exercice :</i>	-	48 221
<i>Régularisation charge d'intégration fiscale de l'exercice N-1</i>	1 189	(308)
<i>Régularisation produit d'intégration fiscale N-1</i>	-	16
<i>Produit d'intégration fiscale de l'exercice</i>	(4 288)	(8 984)
Dont : Afférent aux opérations exceptionnelles :	-	-
Impôt différé	-	-
Provision N		
Provision N-1		
Charge d'impôt sur les sociétés au compte de résultat	(4 280)	38 955

Les principaux éléments de décalages temporaires afférents aux impôts différés sont les suivants :

	2021	Déductions	Réintégrations	2022
PSAP non déductible	115 413	(115 413)	178 340	178 340
PFGS non déductible	5 877	(5 877)	1 439	1 439
Participation des salariés	3 571	(3 571)	483	483
Provision Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés	2 986	(2 986)	3 213	3 213
Plus-values latentes sur OPCVM relevant de l'article 209OA du CGI	104 284	(102 883)		1 401
PDD	1 789	(1 789)	1 411	1 411
Reportes déficitaires	(0)		82 279	82 279
Total	233 920	(232 519)	267 164	268 565
Taux d'imposition	25,83%	25,83%	25,83%	25,83%
Impôts différés	60 422	(60 060)	69 009	69 370

Il est rappelé que Matmut n'a pas opté pour la comptabilisation des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Intégration fiscale

MATMUT est à la tête du périmètre d'intégration du groupe MATMUT qui comprend les entités suivantes : MATMUT Protection Juridique, MATMUT & Co, MATMUT Vie, MATMUT Immobilier, MATMUT Location Véhicules, MATMUT Patrimoine, Matmut Développement, SAS PDC 1, SAS PDC 2.

Aux termes des conventions d'intégration fiscale qui lient les entités à MATMUT :

- La charge d'impôt est calculée et comptabilisée par les entités intégrées comme si elles étaient imposées distinctement. Le montant correspondant est reversé à MATMUT ;
- MATMUT règle l'impôt sur les sociétés du Groupe ;
- Les entités intégrées ne sont titulaires d'aucune créance sur MATMUT en cas d'exercice déficitaire ;
- Les éventuels excédents de crédit d'impôt famille ou mécénat sur l'impôt calculé par l'entité sont reversés par MATMUT à l'entité concernée ;
- En cas de sortie du groupe d'intégration, l'éventuelle indemnité à laquelle pourrait prétendre l'entité sortante serait déterminée d'un commun accord avec MATMUT.

Pour l'exercice 2022, le résultat de la société mère MATMUT, tête de groupe, est déficitaire de -82 279 K€. L'impôt sur les sociétés d'intégration est de 0 K€ après déduction des crédits d'impôts. Il ressort un produit d'intégration fiscale se décomposant de la manière suivante :

		2022	2021
Impôt sur les sociétés des filiales intégrées	MATMUT & Co	0	1 804
	MATMUT Protection juridique	1 607	4 116
	MATMUT Vie	2 545	2 869
	MATMUT Location Véhicules	136	194
	MATMUT Immobilier	0	0
	MATMUT	0	26 408
Impôt sur les sociétés de la société intégrante	MATMUT	0	26 408
Total des impôts sur les sociétés calculés individuellement (A)		4 288	35 392
Impôt sur les sociétés dû selon le périmètre d'intégration fiscale (B)		0	48 221
Imputation des crédits d'impôts sur l'IS de l'intégration fiscale (C)			
Produit ou charge d'intégration fiscale (B) - (A) - (C)		-4 288	12 829

2 - 7 Ventilation des produits et charges exceptionnels et des produits et charges non techniques

	2022	2021
Charges non techniques	2 128	2 291
Valeur nette des actifs corporels cédés	675	991
Dotations non techniques de la réserve de capitalisation		
Autres charges	1 453	1 300
Produits non techniques	1 688	1 279
Honoraires et commissions	1 642	1 192
Reprises non techniques de la réserve de capitalisation		
Autres produits	3	80
Produits de cession d'actifs corporels	42	7
Charges exceptionnelles	3 044	11 276
Valeur comptable des éléments d'actif cédés		
Autres charges exceptionnelles	3 044	11 276
Produits exceptionnels	1 458	2 395
Produits des éléments d'actifs cédés		
Autres produits exceptionnels	1 458	2 395

Autres informations

Chiffres en milliers d'euros

3 - 1 Combinaison

La SGAM MATMUT présente les comptes combinés du Groupe dans lesquels sont inclus les comptes ainsi établis.

3 - 2 Autres informations

3 - 2a. Effectif moyen

Effectif salarié, par catégorie socio-professionnelle :

	2022	2021
Direction	18	17
Cadres	2 214	1 998
Employés	3 161	3 292
TOTAL	5 393	5 306

En 2022, dans le cadre du groupement de fait, l'entreprise a mis du personnel à disposition des entités suivantes (nombre de personnes en équivalent temps plein) :

- Matmut & Co : 7,06 personnes (5,32 en 2021)
- Inter Mutuelles Entreprises : 48,98 personnes (40,89 en 2021)
- Matmut Protection Juridique : 100,71 personnes (97,95 en 2021)
- Matmut Vie : 17,11 personnes (15,07 en 2021)
- Matmut Mutualité : 13,82 personnes (12,47 en 2021)
- Mutuelle OCIANE Matmut : 0,13 personnes (2,33 en 2021)
- CARDIF IARD : 189,27 personnes (186,73 en 2021)

Elle a en outre bénéficié dans le cadre du groupement de moyens de :

- Matmut Protection Juridique : 119,92 personnes (117,86 en 2021)
- CARDIF IARD : 173,53 personnes (146,23 en 2021)
- Inter Mutuelles Entreprises : 2,89 personnes (6,9 en 2021)
- MATMUT Mutualité : 10,81 personnes (10,63 en 2021).

3 - 2b. Rémunération des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

La rémunération des dirigeants n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

3 - 2c. Avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Avances et crédits accordés aux dirigeants au cours de l'exercice :
Néant.

Engagements pris ou contractés pour le compte des dirigeants au cours l'exercice :
Néant.

3 - 2d. Participation des salariés et intéressement

	2022	2021
Participation	639	3 548
Intéressement	13 921	17 201
TOTAL	14 560	20 749

3 - 2e. Engagements de retraite

L'entreprise a externalisé auprès de MUTEX ses engagements de retraite, charges comprises, par la souscription d'un contrat d'assurance.

Au 31 décembre 2022, la valeur des actifs ainsi placés est estimée à 14 422 K€ selon la méthode de la "juste valeur".

La valeur des engagements de retraite de l'entreprise au 31 décembre 2022 est estimée selon les hypothèses suivantes :

- Méthode des unités de crédit projetées (conformément à la norme IAS19 et la recommandation 2003-R01 du 01/04/2003 du CNC).

	2022	2021
Table de mortalité 1	TH 00-02	TH 00-02
Table de mortalité 2	TF 00-02	TF 00-02
Taux d'actualisation	3,75%	0,85%
Taux de turnover avant 50 ans - Engagements de retraite	4,26%	3,26%
Taux de turnover après 50 ans - Engagements de retraite	0,66%	0,44%
Taux de revalorisation des salaires	3,00%	1,50%

- Départ volontaire à la retraite au taux plein ;
- Droits prévus par la convention nationale des sociétés d'assurance ;
- Prise en compte des charges sociales et fiscales sur salaires.

Les engagements de retraite ainsi estimés au 31 décembre 2022 s'élèvent à 40 565 K€ (48 094 K€ au 31/12/2021).

L'engagement non encore versé, soit 26 143 K€, ne fait pas l'objet d'une provision en comptabilité.

L'entreprise a souscrit depuis 2006 auprès d'ARIAL Assurances et en 2020 auprès de PREDICA deux contrats de retraite pour les dirigeants.

Au 31/12/2022, le montant du fonds collectif de l'entreprise est estimé à 9 492 K€ (13 531 K€ au 31/12/2021).

Compte tenu du cumul des droits individuels constatés au 31/12/2022, le passif social de l'entreprise est estimé à 12 654 K€ (19 351 K€ au 31/12/2021).

L'insuffisance constatée de 2 550 K€ est majorée de la taxe Fillon soit une somme totale de 3 162 K€.

L'engagement non encore versé, soit 3 162 K€, ne fait pas l'objet d'une provision en comptabilité.

Etat récapitulatif des placements au 31/12/2022

<i>Nature des placements</i>	<i>Valeur brute</i>	<i>Valeur nette</i>	<i>Valeur de réalisation</i>
I - PLACEMENTS et INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (IFT) (Détails des postes 3 et 4 de l'actif et des IFT)			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	569 412	342 813	542 013
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que parts d'OPCVM	451 436	443 722	676 062
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	357 023	356 705	362 326
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	504 941	504 941	507 763
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	1 780 769	1 769 083	1 499 323
6. Prêts hypothécaires			
7. Autres prêts et effets assimilés	5 127	5 127	5 127
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	458	458	458
9. Dépôts et cautionnements en espèces et autres placements (Dépôts autres que 8.)			
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
11. Autres instruments financiers à terme (IFT) - Stratégies de rendement	-	-	-
12. Prêts d'actions	0	0	0
13. TOTAL des rubriques 1 à 12	3 669 166	3 422 850	3 593 071
a) dont :			
Placements évalués selon l'article R.343-9 et IFT	1 517 750	1 520 056	1 289 818
Placements évalués selon l'article R.343-10 et IFT	2 151 416	1 902 795	2 303 254
Placements évalués selon l'article R.343-13			
b) dont :			
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques	3 662 568	3 416 253	3 585 527
Valeurs déposées chez les cédants	1 470	1 470	2 418
Autres affectations ou sans affectation	5 127	5 127	5 127
c) dont :			
OCDE	3 669 166	3 422 850	3 593 071
Hors OCDE			
II - ACTIFS affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les IFT et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	29 181	29 181	29 181



Rapport des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31.12.2022

mazars

Mazars - Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

BUY:TTE

SEC Burette - Société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Siège social : 9, rue Malatiré 76012 Rouen
Capital de 962 504 euros - RCS Rouen B 710 501 149

MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES

Société d'assurance mutuelle régie par le code des assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville, 76100 Rouen

RCS Rouen 775 701 477

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société d'assurance mutuelle MATMUT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société d'assurance mutuelle MATMUT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des provisions pour sinistres non connus et tardifs non-vie

Risque identifié

Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant de 2 482 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles correspondent à l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion).

L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus ou tardifs, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la note 3.1.b Passif « Provisions pour sinistres à payer » de l'annexe aux comptes sociaux.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Réponse des commissaires aux comptes face à ce risque

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées.

Nous avons :

- Pris connaissance des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination des provisions et testé leur efficacité,
- Apprécié la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions,
- Apprécié le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions,

- Apprécié la fiabilité des états produits par la société, retraçant les données historiques,
- Rapproché les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité,
- Analysé le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistre (boni/mali du dénouement),
- Sur certains segments recalculé les provisions techniques sur la base d'échantillons,
- Vérifié le caractère approprié des informations fournies en annexe

Évaluation des placements

Risque identifié

MATMUT évalue ses placements et détermine des provisions pour dépréciation des placements financiers selon les modalités relatées dans la note 3.1.a Actif « Méthode générale pour la détermination de la provision pour dépréciation à caractère durable » de l'annexe aux comptes sociaux.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte-tenu du caractère significatif des postes concernés.

Réponse des commissaires aux comptes face à ce risque

Nous avons pris connaissance des contrôles clés relatifs à la gestion des placements.

Nous nous sommes assurés de l'évaluation des placements financiers en testant les valorisations retenues et leur caractère raisonnable.

Nous avons apprécié le caractère approprié des tests de dépréciation mis en œuvre et les dépréciations éventuelles qui en résultent.

Nous nous sommes assurés de la réalité et de l'exhaustivité des placements et du résultat financier en :

- Obtenant une confirmation écrite des établissements bancaires ;
- Cadrant les portefeuilles financiers avec les relevés des dépositaires de banque.

Nous nous sommes assurés de l'évaluation faite sur les placements financiers en testant les valorisations avec les relevés des dépositaires et des gestionnaires.

Nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note mentionnée ci-dessus.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la MATMUT par l'assemblée générale du 11 juin 2005 pour le cabinet Mazars et par l'Assemblée générale du 09 juin 1990 pour le groupe SEC Burette.

Au 31 décembre 2022, le cabinet MAZARS était dans la 18^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet SEC BURETTE dans la 33^{ème} année de mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent

à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Courbevoie, le 11 mai 2023

SEC Burette

Rouen, le 11 mai 2023

Pierre De Latude

Alain Burette



Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31.12.2022

mazars

Mazars - Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

BUY:TTE

SEC Burette - Société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Siège social : 9, rue Malatiré 76012 Rouen
Capital de 962 504 euros - RCS Rouen B 710 501 149

MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES

Société d'assurance mutuelle régie par le code des assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville, 76100 Rouen

RCS Rouen 775 701 477

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société d'assurance mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R.322-57 du code des assurances.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.322-57-IV du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **Convention : Contrat de licence de marque**

Date du Conseil d'Administration : 13 octobre 2022

Avec la société : **SGAM Matmut**

Membres du conseil d'administration concernés :

- Christophe BOURRET
- Nicolas GOMART
- Sandra CORCOS,
- Valérie FOURNEYRON
- Geneviève LEGUILLON
- Elvire LOUBIERE
- Véronique NICOLAS
- Pascale VION,
- Bruno BEZARD
- Gérard BOURRET
- Etienne CANIARD
- Daniel HAVIS

Avec : Matmut Mutualité

Administrateurs concernés :

-
- Christophe BOURRET,
- Nicolas GOMART,
- Daniel HAVIS,
- Sandra CORCOS,
- Geneviève LEGUILLON,
- Valérie FOURNEYRON,
- Elvire LOUBIERE,
- Véronique NICOLAS,
- Bruno BEZARD,
- Gérard BOURRET,
- Etienne CANIARD,

- Vincent LAUDAT.

Avec : Matmut Mutualité Livre III

Membres du conseil d'administration concernés :

- Nicolas GOMART,
- Christophe BOURRET,
- Daniel HAVIS,
- Valérie FOURNEYRON,
- Geneviève LEGUILLON,
- Elvire LOUBIERE,
- Pascale VION,
- Vincent LAUDAT.

Avec la société : Inter Mutuelles Entreprises

Membres du conseil d'administration concernés :

- Nicolas GOMART,
- Sandra CORCOS,
- Valérie FOURNEYRON,
- Geneviève LEGUILLON,
- Véronique NICOLAS.

Avec la société : Matmut Protection Juridique

Membres du conseil d'administration concernés :

- Nicolas GOMART,
- Sandra CORCOS,
- Valérie FOURNEYRON,
- Véronique NICOLAS,
- Pascale VION.

Avec la société : Matmut Vie

Membres du conseil d'administration concernés :

- Nicolas GOMART,
- Sandra CORCOS,
- Elvire LOUBIERE,
- Valérie FOURNEYRON,
- Geneviève LEGUILLON,
- Véronique NICOLAS,
- Pascale VION,

- Etienne CANIARD

Avec la société : Matmut & Co

Membres du conseil d'administration concernés :

- Nicolas GOMART,
- Pascale VION,
- Valérie FOURNEYRON,
- Geneviève LEGUILLON,
- Véronique NICOLAS,
- Etienne CANIARD.

Avec Ociane Matmut

Administrateurs concernés :

- Christophe BOURRET,
- Nicolas GOMART,
- Gérard BOURRET,
- Etienne CANIARD,
- Daniel HAVIS,
- Valérie FOURNEYRON,
- Geneviève LEGUILLON,
- Elvire LOUBIERE,
- Véronique NICOLAS.

Avec Mutlog

Dirigeants concernés :

- Michel DEGIOVANNI,
- Tristan de la FONCHAIS.

Avec Mutlog Garanties

Dirigeants concernés :

- Michel DEGIOVANNI,
- Tristan de la FONCHAIS.

Avec la société Matmut Patrimoine

Dirigeant concerné

- Tristan de la FONCHAIS.

Avec la société Matmut Immobilier

Dirigeant concerné

- Thierry MASSON.

Avec la société Matmut Locations Véhicules**Dirigeant concerné**

- Thierry MASSON.

Avec la société Matmut Innovation**Dirigeants concernés**

- Nicolas GOMART,
- Olivier REQUIN.

Avec la société Matmut Développement**Dirigeants concernés**

- Christophe BOURRET,
- Stéphane MULLER.

Avec la société Inter Mutuelles Solutions**Dirigeant concerné**

- Olivier REQUIN.

Nature : Contrats de licence de marques avec chaque entité suivante et selon les précisions ci-dessous : SGAM Matmut, Matmut MUTUALITE, Matmut MUTUALITE LIVRE III, MUTUELLE OCIANE matmut, Mutlog, Mutlog Garanties, Inter Mutuelles Entreprises, Matmut PROTECTION JURIDIQUE, Matmut & CO, Matmut VIE, Matmut DEVELOPPEMENT, Matmut LOCATION VEHICULES, Inter Mutuelles Solutions, Matmut IMMOBILIER, Matmut PATRIMOINE, Matmut INNOVATION.

Modalités : Matmut concède à titre gracieux, pour une durée indéterminée, la licence non exclusive des marques suivantes :

- la marque figurative française MATMUT enregistrée le 14 octobre 2022 auprès de l'INPI sous le numéro 4872359 en classes 9, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 44 et 45 ;
- la marque semi-figurative française MATMUT enregistrée le 2 décembre 2022 auprès de l'INPI sous le numéro 4875757 en classes 9, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 44 et 45 ;

- la marque semi-figurative communautaire MATMUT déposée le 6 décembre 2022 auprès de l'EIPO - sous le numéro 018805733 - classes identiques ;
- la marque figurative communautaire MATMUT déposée le 14 octobre 2022 auprès de l'EIPO sous le numéro 018776056 - classes identiques.

Les Commissaires aux comptes,

Mazars

Courbevoie, le 11 mai 2023

SEC Burette

Rouen, le 11 mai 2023

Pierre de Latude

Alain Burette

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

En application des dispositions du Code de commerce (articles L. 441-14 et D. 441-6), nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et des clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Les montants déclarés sont TTC.

En application de la circulaire de la Fédération de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessous, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	Article D.441 - I.1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.						Article D.441 - I.2° : Factures <i>émises</i> non réglée à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total TTC des factures concernées	15 918 727	8 871 858	46 913	31 205	10 574	8 960 550						
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice	6,24%	3,48%	0,02%	0,01%	0,00%	3,51%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou nn comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels						Délais contractuels					

Le document que vous avez entre les mains est écoresponsable.

Son imprimeur, IROPA, est français et s'inscrit dans la norme ISO 26000 en faveur de la responsabilité sociétale et du respect de l'environnement. Quatre labels et certifications saluent l'engagement d'IROPA pour la limitation des impacts environnementaux et la gestion durable des forêts.

Son encre est 100 % végétale. Sa couverture et son papier, Cocoon Silk, sont recyclés à 100 %. Il est certifié Cradle to Cradle® ou « du berceau au berceau ». Autrement dit, le matériau reste de qualité tout au long de ses cycles de vie. Cette norme internationale est la plus avancée en la matière.

